



**CIRCULAIRE N° 2129 /MBPE/DGD du 24 DEC. 2020**  
(DIFFUSION GENERALE)

**Objet : Mise en œuvre de la 2ème phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique Intérimaire CI-UE**

**Réf. : Ordonnance n° 2020-952 du 09/12/2020 portant mise en œuvre de la deuxième phase du démantèlement tarifaire dans le cadre de l'Accord de Partenariat Economique entre la Cote d'Ivoire et l'Union européenne**

J'ai l'honneur d'informer l'ensemble du service et des usagers, que la mise en œuvre de la deuxième phase du démantèlement tarifaire de l'accord de libre-échange réciproque dit "Accord de Partenariat Economique" (APE), entre la Côte d'Ivoire et l'Union européenne, sera effective à compter du **1er janvier 2021**.

Conformément à l'ordonnance n°2020-952 du 09/12/2020 visée en référence, la deuxième phase du démantèlement tarifaire, porte sur **1150 lignes tarifaires** du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO dont le détail est annexé à la présente. Cette liste est également disponible sur le site internet de la Direction Générale des Douanes à l'adresse suivante : **www.douanes.ci**

Les produits couverts par ces 1150 lignes tarifaires, identifiés et reconnus originaires de l'Union européenne, seront exemptés du droit de douane (DD) lors de leur importation en Côte d'Ivoire pour la mise à la consommation.

Les autres droits et taxes inscrits au Tarif Extérieur Commun, à savoir la Redevance statistique (RS), les prélèvements communautaires (PCS, PCC, PUA) et les taxes éventuelles de sauvegarde ainsi que les taxes de consommation intérieure exigibles à l'importation (TVA, droits d'accises notamment), restent dus, le cas échéant.

Je rappelle que les dispositions relatives aux procédures douanières à observer pour le bénéfice et le contrôle des préférences tarifaires accordées aux produits originaires de l'Union européenne importés en Côte d'Ivoire dans le cadre dudit Accord sont déclinées dans ma **circulaire n° 2054/MPMBPE/DGD du 06/12/2019**.

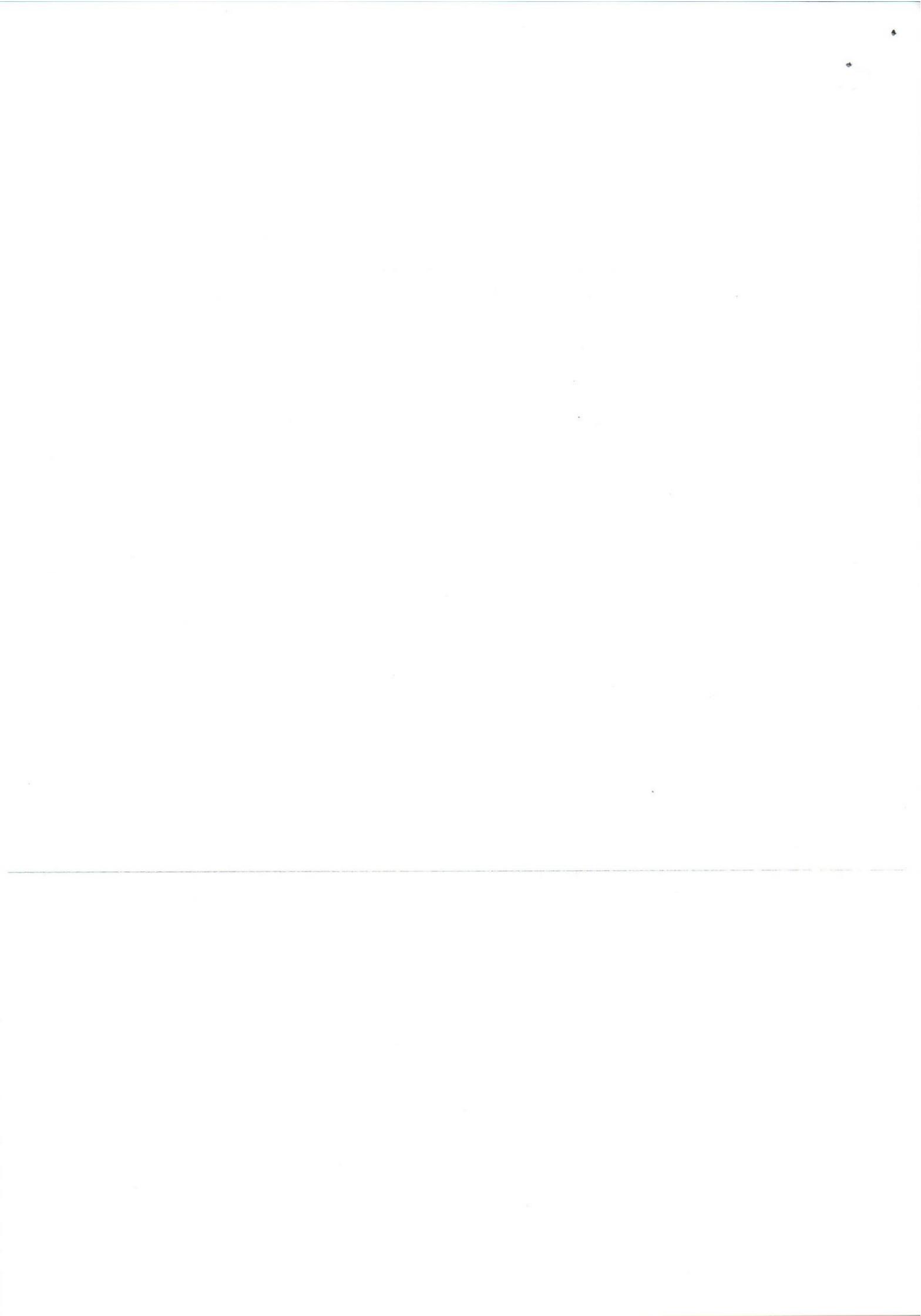
J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

**Ampliations :**

- MBPE/Cab
- MIAIE/Cab
- MCI/Cab
- MEF/Cab
- CGECI
- UGECI
- FINSCI
- FENACCI
- PAA
- PASP
- GUCE-CI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie CI Européenne CI
- Chbre Cce & Industrie CI Française CI
- Chbre Cce & Industrie CI Libanaise CI
- Synd. des Transitaires de CI
- Synd. Nat. des Transitaires de CI
- Toutes Directions Douane

**LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES**





PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
8902002000	5	- Bateaux de pêche, navires-usines et aut. bateaux pr traitement...produits de la pêche, jauge brute excéd.10 tonneaux mais pas 40 tonneaux
8902003100	5	-- Bateaux de pêche, navires-usines et autres pr traitement...jauge brute excéd.40 tonneaux mais pas 300, avec équipement de congélation...
8902004100	5	-- Bateaux de pêche, navires-usines et autres pour traitement...d'une jauge brute supérieure à 300 tonneaux avec équipement de congélation...
8902004900	5	-- Bateaux de pêche, navires-usines et autres pour traitement...d'une jauge brute supérieure à 300 tonneaux sans équipement de congélation...
8905200000	5	- Plates-formes de forage ou d'exploitation, flottantes ou submersibles
8907900000	10	- Autres engins flottants (radeaux, réservoirs, caissons, coffres d'amarrage, bouées et balises par ex.), autres que les radeaux gonflables
9001100000	5	- Fibres optiques et faisceaux de fibres optiques; câbles de fibres optiques autres que ceux du n° 85.44
9002110000	20	-- Objectifs en toutes matières, montés, pour appareil de prise de vue, projecteur ou appareil photo. ou cinématographiq. d'agrandissement...
9002190000	20	-- Objectifs en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement et du n° 9002.11
9002200000	20	- Filtres (élément d'optique) en toutes matières, montés, pour instruments ou appareils, autres que ceux en verre non travaillé optiquement
9002900000	20	- Lentille, prisme,miroir et aut. élément d'optique en toute matière, monté pr instrument, aut. que ceux en verre non travaillé optiquement
9005100000	20	- Jumelles
9005800000	20	- Longue-vue, lunettes astronomiques, télescopes optiques, autres instruments d'astronomie à l'exclusion des appareils de radio astronomie
9006910000	10	-- Parties et accessoires d'appareils photographiques
9007910000	10	-- Parties et accessoires de caméras cinématographiques
9008500000	20	- Projecteurs d'images fixes et appareils photographiques d'agrandissement ou de réduction
9010100000	20	- Appareil et matériel pour le développ. automatique de pellicule photograph., film cinématograph. ou du papier photographique en rouleaux ...
9010600000	20	- Ecrans pour projections
9013100000	20	- Lunettes de visée pour armes; périscopes; lunettes pour machines, appareils ou instruments du présent Chapitre ou de la Section XVI
9015900000	5	- Parties et accessoires des instruments et appareils du n° 90.15
9028200000	10	- Compteurs de liquides, y compris les compteurs pour leur étalonnage
9032810000	10	-- Autres instruments et appareils pour la régulation ou le contrôle automatiques, hydrauliques ou pneumatiques
9033000000	5	Parties et accessoires non dénommés ni compris ailleurs dans le Chapitre 90, pour machines, appareils, instruments ou articles du Chap. 90.
9201200000	10	- Pianos à queue, même automatiques
9209990000	10	-- Autres parties et accessoires d'instruments de musique; métronomes et diapasons de tous types
9612100000	20	- Rubans encreurs pour machines à écrire et similaires, encrés ou autrement préparés en vue de laisser des empreintes, même ...en cartouches
9612200000	20	- Tampons encreurs, même imprégnés, avec ou sans boîte
9616200000	20	- Houppes et houppettes à poudre ou pour l'application d'autres cosmétiques ou produits de toilette
9617000000	20	Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiq. montés, dont isolation assurée par le vide, et leurs parties (sauf ampoules en verre)
9706000000	20	Objets d'antiquité ayant plus de 100 ans d'âge



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
8701959000	5	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 130 KW, usagés
8703100000	20	- Véhicules spéciaux conçus pour se déplacer sur la neige, pour le transport de personnes sur les terrains de golf ou véhicules similaires
8705200000	5	- Derricks automobiles pour le sondage ou le forage
8705300000	5	- Voitures de lutte contre l'incendie
8705400000	5	- Camions-bétonnières
8706001100	5	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 8701.20.10.00, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8706001200	5	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 87.02, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8706001300	5	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 87.03, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8706001400	5	-- Chassis des véhicules automobiles du n° 87.04, équipés de leur moteur, destinés à l'industrie du montage
8707101000	5	-- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 87.03, y compris les cabines, destinés à l'industrie du montage
8707901100	5	--- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 8701.20.10.00, y compris les cabines, destinés à l'industrie du montage
8707901200	5	--- Carrosseries des véhicules automobiles du n° 87.02, y compris les cabines, destinés à l'industrie du montage
8709110000	10	-- Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage... courtes distances, chariots-tracteurs... utilisés dans les gares, électriques
8709190000	10	-- Chariots automobiles non munis d'un dispositif de levage...distances, chariots-tracteurs...utilisés dans les gares, autres qu'électriques
8709900000	5	- Parties des chariots du n° 87.09
8711601000	5	-- Motocycles (...) et cycles...avec ou sans side-cars, à moteur électrique pour la propulsion, pour l'industrie du montage
8711901000	5	-- Autres motocycles et cycles équipés d'un moteur, avec ou sans side-cars, side-cars ...non montés importés pour l'industrie du montage
8714911000	5	--- Cadres et fourches, et leurs parties, des autres véhicules du n° 87.11 et des véhicules du n° 87.12, destinés à l'industrie du montage
8716902000	5	-- Parties de véhicules à traction animale
8802300000	5	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 2.000 kg mais n'excédant pas 15.000 kg
8802400000	5	- Avions et autres véhicules aériens, d'un poids à vide excédant 15.000 kg
8802600000	5	- Véhicules spatiaux (y compris les satellites) et leurs véhicules lanceurs et véhicules sous-orbitaux
8803200000	5	- Trains d'atterrissage et leurs parties, des appareils des n°s 88.01 ou 88.02
8805100000	5	- Appareils et dispositifs pour le lancement ou l'appontage de véhicules aériens et appareils et dispositifs similaires; leurs parties
8805210000	5	-- Simulateurs de combat aérien et leurs parties
8805290000	5	-- Appareils au sol d'entraînement au vol et leurs parties autres que les simulateurs de combats aériens et leurs parties
8901101100	5	--- Bateaux pour la navig. intérieure à propulsion mécaniq. pr transport de personnes, d'une jauge brute inférieure ou égale à 500 tonnes
8901101200	5	--- Bateaux pour la navigation intérieure à propulsion mécanique pour le transport de personnes, d'une jauge brute supérieure à 500 tonnes
8901109000	5	-- Paquebots, autres bateaux de croisière et bateaux similaires principalement conçus pour le transport de personnes; transbordeurs
8901200000	5	- Bateaux-citernes
8901300000	5	- Bateaux frigorifiques autres que ceux du n° 8901.20
8901901100	5	--- Bateaux pr la navig. intérieure à propulsion mécaniq. pr le transport de marchandise d'une jauge brute inférieure ou égale 500 tonnes
8901901200	5	--- Bateaux pour la navigation intérieure à propulsion mécaniq pour le transport de marchandises d'une jauge brute supérieure à 500 tonnes
8902001000	5	- Bateaux de pêche, navires-usines et aut. bateaux pr traitement...produits de la pêche, d'une jauge brute inférieure ou égale à 10 tonnes



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
8529900000	10	- Autres parties reconnaissables comme étant exclusivement ou principalement destinées aux appareils des n°s 85.25 à 85.28, du n° 85.29
8530100000	5	- Appareils électriques de signalisation (...), de sécurité, de contrôle ou de commande pour voies ferrées ou similaires
8532210000	5	-- Condensateurs électriques fixes au tantale
8532230000	5	-- Condensateurs électriques, fixes à diélectrique en céramique, à une seule couche
8532240000	5	-- Condensateurs électriques, fixes à diélectrique en céramique, multicouches
8532900000	5	- Parties des condensateurs électriques, fixes, variables ou ajustables
8533100000	5	- Résistances électriques non chauffantes, fixes au carbone, agglomérées ou à couche
8601100000	5	- Locomotives et locotracteurs, à source extérieure d'électricité
8601200000	5	- Locomotives et locotracteurs, à accumulateurs électriques
8602100000	5	- Locomotives diesel-électriques
8602900000	5	- Autres locomotives et locotracteurs; tendeurs
8603100000	5	- Automotrices et autorails, autres que ceux du 86.04, à source extérieure d'électricité
8603900000	5	- Automotrices et autorails (à l'exclusion de ceux à source extérieure d'électricité), autres que ceux du 86.04
8604000000	5	Véhicules pour l'entretien ou le service des voies ferrées ou similaire, même autopropulsé (wagons-ateliers, wagons-grues, wagons ...).
8605000000	5	Voitures à voyageurs, fourgons à bagages, voitures postales et aut. voitures spéciales, pour voies ferrées ou similaires ( sauf...du n°86.04).
8606100000	5	- Wagons-citernes et similaires, pour le transport sur rail de marchandises
8606300000	5	- Wagons à déchargement automatique, autres que ceux du n° 8606.10, pour le transport sur rail de marchandises
8606910000	5	-- Wagons pour le transport sur rail de marchandises, couverts et fermés
8606920000	5	-- Wagons pour le transport sur rail de marchandises ouverts, à parois non amovibles d'une hauteur excédant 60 cm (tombereaux)
8607110000	5	-- Bogies et bissels de traction
8607120000	5	-- Bogies et bissels autres que de traction
8701911100	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur n'excédant pas 18 KW neufs, ...non montés pour industrie du montage
8701911900	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur n'excédant pas 18 KW, neufs, non destinés à l'industrie du montage
8701919000	5	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur n'excédant pas 18 KW, usagés
8701921100	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 18 KW mais pas 37 KW, neufs, ...non montés pour... montage
8701921900	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 18 KW mais pas 37 KW, neufs, non destinés à ... montage
8701929000	5	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 18 KW mais n'excédant pas 37 KW, usagés
8701931100	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 37 KW mais pas 75 KW, neufs, ...non montés pour... montage
8701931900	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 37 KW mais pas 75 KW, neufs, non destinés à ... montage
8701939000	5	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 37 KW mais n'excédant pas 75 KW, usagés
8701941100	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 75 KW mais pas 130 KW, neufs,...non montés pour... montage
8701941900	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 75 KW mais pas 130 KW, neufs, non destinés à ... montage
8701949000	5	--- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), d'une puissance de moteur excédant 75 KW mais n'excédant pas 130 KW, usagés
8701951100	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 130 KW, neufs,...non montés pour l'industrie du montage
8701951900	5	---- Tracteurs (sauf ceux des n° 8701.10 à 8701.30), puissance de moteur excédant 130 KW, neufs, non destinés à l'industrie du montage



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
8456200000	5	- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par ultrasons
8456300000	5	- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par électro-érosion
8456400000	5	-- Machines-outils travaillant par enlèvement de toute matière et opérant par jet de plasma
8456500000	5	- Machines à découper par jet d'eau
8457300000	5	- Machines à stations multiples pour le travail des métaux
8460120000	5	-- Machines à rectifier les surfaces planes, à commande numérique, travaillant des métaux ..., autres que celles du N° 84.61
8460220000	5	-- Machines à rectifier sans centre, à commande numérique, travaillant des métaux ..., autres que celles du N° 84.61
8460230000	5	-- Autres machines à rectifier les surfaces cylindriques, à commande numérique, travaillant des métaux ..., autres que celles du N° 84.61
8460240000	5	-- Autres machines à rectifier du N°84.60, à commande numérique
8462410000	5	-- Machine (y compris les presses) à poinçonner ou à gruger, y compris les machines combinées à poinçonner et à cisailier à commande numérique
8463100000	5	- Bancs à étirer les barres, tubes, profilés, fils ou similaires, travaillant sans enlèvement de matière
8463200000	5	- Machines pour exécuter un filetage extérieur ou intérieur par roulage ou laminage, travaillant sans enlèvement de matière
8465200000	5	- Centres d'usinage
8471701000	5	-- Unités de mémoire présentées entièrement à l'état démonté ou non monté importées pour l'industrie du montage
8472300000	20	- Machine pour le triage, pliage, mise sous enveloppe ..., à ouvrir, fermer ou sceller la correspondance, à apposer ou à oblitérer les timbres
8473300000	5	- Parties et accessoires (autres que les coffrets, housses et similaires) des machines du n° 84.71
8475210000	5	-- Machines pour la fabrication des fibres optiques et de leurs ébauches
8475900000	5	- Parties des machines et appareils du N° 84.75
8479500000	5	- Robots industriels, non dénommés ni compris ailleurs
8479710000	5	-- Passerelles d'embarquement pour passagers des types utilisés dans les aéroports
8480100000	5	- Châssis de fonderie
8480500000	5	- Moules pour le verre
8482300000	10	- Roulements à rouleaux en forme de tonneau
8486100000	10	- Machines et appareils pour la fabrication de lingots ou de plaquettes
8486201100	20	--- Appareils pour l'écriture directe sur disque
8486201200	20	--- Photorépéteurs
8486201900	20	--- Autres appareils pour la projection, la réalisation des tracés de circuits sur les matières semi-conductrices sensibilisées
8486301000	20	-- Machines et app. pr fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat pr laboratoires photographiq. ou cinématographiq.; négatoscopes
8486309000	10	-- Machines et app. pour la fabrication de dispositifs d'affichage à écran plat autres que pr laboratoires photographiques ou...; négatoscopes
8486400000	10	- Machines et appareils visés à la Note 9 C) du présent Chapitre
8487900000	10	- Autres parties de machines et appareils non dénommés ni compris ailleurs du chapitre n° 84
8502111000	5	--- Groupe électrogène à moteur à piston à allumage par compression (diesel ...), n'excédant pas 75KVA...non monté pour l'industrie du montage
8502121000	5	--- Groupe électrogène à moteur à piston à allumage par compression (...), excédant 75KVA mais pas 375KVA pr l'industrie du montage
8502201000	5	-- Groupes électrogènes à moteur à piston à allumage par étincelles (moteurs à explosion), ... non monté pour l'industrie du montage
8504230000	5	-- Transformateurs à diélectrique liquide d'une puissance excédant 10.000 kVA
8513100000	20	- Lampes électriques portatives, destinées à fonctionner au moyen de leur propre source d'énergie (...), sauf appareils d'éclairage du n°85.12
8527191000	5	--- Autres appareils récepteurs de radiodiffusion pouvant fonctionner sans source d'énergie extérieure, ...pour l'industrie de montage



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
8406820000	5	-- Turbines à vapeur (autres que pour la propulsion de bateaux) d'une puissance n'excédant pas 40 MW
8407321000	5	--- Moteurs à piston alternatif pour propulsion de véhicules du Chap.87, cylindrée excède 50 cm <sup>3</sup> mais pas 250cm <sup>3</sup> pour industrie du montage
8407329000	10	--- Moteur à piston alternatif pr propulsion de véhicules du Chap.87, cylindrée excède 50cm <sup>3</sup> mais pas 250cm <sup>3</sup> aut. que pr indus. du montage
8410130000	5	-- Turbines et roues hydrauliques d'une puissance excédant 10.000 kW
8411110000	5	-- Turboréacteurs d'une poussée n'excédant pas 25 kN
8411120000	5	-- Turboréacteurs d'une poussée excédant 25 kN
8411820000	5	-- Turbines à gaz, autres que les turboréacteurs et les turbopropulseurs, d'une puissance excédant 5.000 kW
8413110000	10	-- Pompes pour la distribution de carburants ou de lubrifiants, des types utilisés dans les stations-service ou les garages
8413190000	10	-- Pompes comportant un dispositif mesureur ou conçues pour comporter un tel dispositif, autres que celles du n° 8413.11
8414201000	20	-- Pompes à air, à main ou à pied pour gonfler les pneumatiques
8414209000	20	-- Pompes à air, à main ou à pied, autres que pour gonfler les pneumatiques
8414600000	20	- Hottes dont le plus grand côté horizontal n'excède pas 120 cm
8414801000	5	-- Compresseurs d'air industriels
8417100000	5	- Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux
8419110000	20	-- Chauffe-eau non électriques, à chauffage instantané, à gaz
8419600000	5	- Appareils et dispositifs pour la liquéfaction de l'air ou d'autres gaz
8419810000	10	-- Appareils et dispositifs pour la préparation de boissons chaudes ou la cuisson ou le chauffage des aliments
8420100000	10	- Calandres et laminoirs autres que pour les métaux ou le verre
8429300000	5	- Décapeuses (scrapers), autopropulsés
8430100000	5	- Sonnettes de battage et machines pour l'arrachage des pieux
8430310000	5	-- Haveuses, abatteuses et machines à creuser les tunnels ou les galeries, autopropulsées
8431390000	5	-- Parties de machines ou d'appareils du n° 84.28 autres que parties d'ascenseurs, monte-charge ou escaliers mécaniques
8432310000	10	-- Semoirs, plantoirs et repiqueurs, sans labour
8432390000	10	-- Semoirs, plantoirs et repiqueurs, avec labour
8433300000	5	- Autres machines et appareils de fénaison
8433400000	5	- Presses à paille ou à fourrage, y compris les presses ramasseuses
8433510000	5	-- Moissonneuses-batteuses
8433530000	5	-- Machines pour la récolte des racines ou tubercules
8443150000	5	-- Machines et appareils à imprimer, typographiques, aut. qu'alimentés en bobines, à l'exclusion des machines et appareils flexographiques
8444000000	5	Machines pour le filage (extrusion), l'étirage, la texturation ou le tranchage des matières textiles synthétiques ou artificielles.
8445110000	5	-- Cardes
8445120000	5	-- Peigneuses
8445130000	5	-- Bancs à broches
8445900000	5	- Autres machines et appareils pr la fabr. des fils textiles ou pr la prép. des fils textiles pr utilis. sur machines des n°s 84.46 ou 84.47
8446100000	5	- Métiers à tisser pour tissus d'une largeur n'excédant pas 30 cm
8447110000	5	-- Métiers à bonneterie circulaire avec cylindre d'un diamètre n'excédant pas 165 mm
8447120000	5	-- Métiers à bonneterie circulaire avec cylindre d'un diamètre excédant 165 mm
8447200000	5	- Métiers à bonneterie rectilignes; machines de couture-tricotage
8448310000	5	-- Garnitures de cardes
8449000000	5	Machine et appareil pr fabricat, finissage du feutre, des nontissés, en pièce, en forme...pr fabricat chapeau en feutre; forme de chapellerie
8454200000	5	- Lingotières et poches de coulée
8454900000	5	- Parties de machines et appareils du n° 84.54
8455210000	5	-- Laminoirs (autres qu'à tubes) à chaud et laminoirs combinés à chaud et à froid
8455220000	5	-- Laminoirs (autres qu'à tubes) à froid



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
7306190000	5	-- Tubes et tuyaux en fer ou en acier (sauf ceux soudés, en aciers inoxydables), des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
7306290000	5	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, en fer ou acier (sauf ceux soudés, en aciers inoxydables), pr extraction du pétrole ou gaz
7403120000	5	-- Barres à fil (wire-bars) en cuivre affiné
7403130000	5	-- Billettes en cuivre affiné
7403210000	5	-- Alliages de cuivre sous forme brute, à base de cuivre-zinc (laiton)
7404000000	5	Déchets et débris de cuivre.
7505110000	20	-- Barres et profilés en nickel non allié
7505120000	20	-- Barres et profilés en alliages de nickel
7507110000	20	-- Tubes et tuyaux en nickel non allié
7507120000	20	-- Tubes et tuyaux en alliages de nickel
7508100000	20	- Toiles métalliques et grillages, en fils de nickel
7605110000	5	(--) Fils en aluminium non allié dont la plus grande dimension de la section transversale excède 7 mm
7806002000	5	- Lests pour filets de pêche en plomb
7904000000	20	Barres, profilés et fils, en zinc.
7907001000	20	- Ouvrages de zinc de forme autre que carrée ou rectangulaire (pastilles de zinc)
7907009000	20	- Ouvrages en zinc à l'exception de ceux de forme autre que carrée ou rectangulaire (pastilles de zinc)
8003000000	20	Barres, profilés et fils, en étain.
8007000000	20	Autres ouvrages en étain.
8101991000	10	--- Barres, autres que celles simplement obtenues par frittage, profilés, tôles, bandes et feuilles, en tungstène
8101999000	20	--- Autres ouvrages en tungstène du n° 81.01
8102990000	20	-- Autres ouvrages en molybdène du n° 81.02
8103900000	20	- Autres ouvrages en tantale du n° 81.03
8104900000	20	- Autres ouvrages en magnésium du n° 81.04
8106000000	20	Bismuth et ouvrages en bismuth, y compris les déchets et débris.
8107900000	20	- Autres ouvrages en cadmium, du n° 81.07
8108900000	20	- Autres ouvrages en titane du n° 81.08
8109900000	20	- Autres ouvrages en zirconium du n° 81.09
8110900000	20	- Autres ouvrages en antimoine du n° 81.10
8111000000	20	Manganèse et ouvrages en manganèse, y compris les déchets et débris.
8112190000	20	-- Autres ouvrages en béryllium du n° 81.12
8112290000	20	-- Autres ouvrages en chrome du n° 81.12
8112590000	20	-- Autres ouvrages en thallium du n° 81.12
8112990000	20	-- Autres ouvrages en métaux communs, du n° 81.12
8113000000	20	Cermets et ouvrages en cermets, y compris les déchets et débris.
8205400000	20	- Tournevis
8205511000	20	--- Fers à repasser, non électriques
8205519000	20	--- Autres outils et outillage à main (y compris les diamants de vitriers) d'économie domestique, autres que fers à repasser non électriques
8205700000	20	- Etaux, serre-joints et similaires, autres que ceux constituant des accessoires ou des parties de machines-outils
8205900000	20	- Autres outils et outillage à main, y compris les assortiments d'articles d'au moins deux des sous-positions de la présente position
8207500000	10	- Outils à percer
8209000000	20	Plaquettes, baguettes, pointes et objets similaires pour outils, non montés, constitués par des cermets.
8211950000	20	-- Manches en métaux communs de couteaux (autres que ceux du n° 82.08) à lame tranchante ou dentelée, y compris les serpettes fermantes
8212901000	10	-- Têtes de rasoirs destinées aux industries
8212909000	20	-- Autres parties de rasoirs, du n° 82.12
8401100000	5	- Réacteurs nucléaires
8401400000	5	- Parties de réacteurs nucléaires
8402110000	5	-- Chaudières à vapeur aquatubulaires d'une production horaire de vapeur excédant 45 tonnes
8406100000	5	- Turbines à vapeur pour la propulsion de bateaux



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
7219130000	5	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, laminés à chaud, enroulés, larg. 600mm ou plus, épais. de 3mm ou plus mais moins de 4,75mm
7219140000	5	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, enroulés, largeur de 600mm ou plus, épaisseur inférieure à 3 mm
7219350000	5	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à froid, largeur de 600mm ou plus, épaisseur inférieure à 0,5 mm
7224100000	5	- Autres aciers alliés en lingots ou autres formes primaires
7224900000	5	- Demi-produits en autres aciers alliés
7225110000	5	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur de 600 mm ou plus, à grains orientés
7225190000	5	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur de 600 mm ou plus, autres qu'à grains orientés
7225300000	5	- Produits laminés plats en autres aciers alliés (sauf aciers au silicium), largeur de 600 mm ou plus, simplement laminés à chaud, enroulés
7225920000	5	-- Produits laminés plats en autres aciers alliés (sauf aciers au silicium), larg. de 600mm ou plus, zingués autrement qu'électrolytiquement
7226110000	5	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur inférieure à 600 mm, à grains orientés
7226190000	5	-- Produits laminés plats en aciers au silicium dits «magnétiques», d'une largeur inférieure à 600 mm, autres qu'à grains orientés
7226910000	5	-- Produits laminés plats en aut. aciers alliés (sauf aciers au silicium ou à coupe rapide), larg. inférieure à 600mm, simpl. laminés à chaud
7226920000	5	-- Produits laminés plats en aut. aciers alliés (sauf aciers au silicium ou à coupe rapide), larg. inférieure à 600mm, simpl. laminés à froid
7227100000	5	- Fil machine en autres aciers à coupe rapide
7227200000	5	- Fil machine en aciers silico-manganeux
7227900000	5	- Fil machine en autres aciers alliés, du n°72.27
7228200000	20	- Barres en aciers silico-manganeux
7304110000	5	-- Tubes et tuyaux, sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
7304190000	5	-- Tubes et tuyaux, sans soudure, en fer ou en acier (autres qu'en aciers inoxydables), des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs
7304220000	5	-- Tiges de forage, sans soudure, en aciers inoxydables, des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7304230000	5	-- Tiges de forage, sans soudure, en fer ou en acier (sauf en aciers inoxydables) des types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7304240000	5	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, sans soudure, en aciers inoxydables, types utilisés pour l'extraction du pétrole ou de gaz
7304290000	5	-- Tubes et tuyaux de cuvelage ou de production, sans soudure, en fer ou en acier (sauf en aciers inox.), pr extraction du pétrole ou de gaz
7304491000	10	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circulaire, en aciers inox., non étirés ni...à froid, pr canalisation sous pression
7304511000	10	--- Tubes, tuyaux et profilés creux, sans soudure, section circul., en aut. aciers alliés, étirés ou...à froid, pr canalisation sous pression
7305110000	10	-- Tubes et tuyaux soudés longitudinalement à l'arc immergé, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, pr oléoducs..., en fer ou acier
7305190000	5	-- Tubes et tuyaux autres que soudés longitudinalement, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, pour oléoducs ou..., en fer ou acier
7305200000	5	- Tubes et tuyaux de cuvelage, section circulaire, diamètre extérieur excédant 406,4mm, en fer ou acier, pr extraction du pétrole ou du gaz
7305311000	10	--- Tubes et tuyaux soudés longitudinalement, section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, en fer ou acier, pr canalisation sous pression
7305391000	10	--- Tubes et tuyaux soudés autr. que longitudinalement, sect. circul., diamètre excéd. 406,4mm, en fer ou acier, pr canalisat. sous pression
7305901000	10	-- Tubes et tuyaux autres que soudés, de section circulaire, diamètre excédant 406,4mm, en fer ou en acier, pour canalisation sous pression
7306110000	5	-- Tubes et tuyaux soudés, en aciers inoxydables, des types utilisés pour oléoducs ou gazoducs



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
7014000000	20	Verrerie de signalisation et éléments d'optique en verre (autres que ceux du n° 70.15), non travaillés optiquement.
7015900000	20	- Verres d'horlogerie et analogues, de lunetterie commune, bombés...; sphères (...) creuses et segments, en verre, pr fabric. de ces verres
7016100000	20	- Cubes, dés et autre verrerie, même sur support, pour mosaïques ou décorations similaires
7016900000	20	- Pavés, dalles, briques, carreaux, tuiles...en verre pressé...pr la construction; verres assemblés en vitraux; verre dit "multicellulaire"...
7018200000	20	- Microsphères de verre d'un diamètre n'excédant pas 1 mm
7019190000	10	-- Mèches et fils coupés (à l'exclusion des fils d'une longueur n'excédant pas 50mm) ou non en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019310000	20	-- Mats en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019320000	20	-- Voiles en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019390000	20	-- Nappes, matelas, panneaux et produits similaires non tissés, en fibres de verre (y compris la laine de verre)
7019400000	20	- Tissus de stratifils (rovings) en fibre de verre (y compris la laine de verre)
7019510000	20	-- Tissus en fibres de verre (y compris la laine de verre), autres que de stratifils (rovings), d'une largeur n'excédant pas 30 cm
7019520000	20	-- Tissus en fibres de verre (y compris la laine de verre), aut. que de stratifils, largeur excédant 30cm, à armure toile, poids inférieur...
7019590000	20	-- Autres tissus en fibre de verre (y compris la laine de verre), du n° 70.19
7019900000	20	- Fibres de verre (y compris la laine de verre) et autres ouvrages en ces matières
7206100000	5	- Fer et aciers non alliés en lingots, à l'exclusion du fer du n° 72.03
7208250000	5	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, décapé, épaisseur 4,75mm ou plus
7208260000	5	-- Produit laminé plat en fer ou acier non allié, larg.600mm ou plus, enroulé, simpl. laminé à chaud, décapé, épais.de 3mm à moins de 4,75mm
7208270000	5	-- Produit laminé plat, en fer ou acier non allié, larg. 600mm ou plus, enroulé, simplement laminé à chaud, décapé, épais. inférieure à 3mm
7209150000	5	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, enroulés, simplement laminés à froid, épais. de 3mm ou plus
7209160000	5	-- Produit laminé plat, en fer ou en acier non allié, larg. 600mm ou plus, enroulé, simpl. laminé à froid, épais. excéd. 1mm et moins de 3mm
7209170000	5	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, enroulés, simplement laminés à froid, épais. de 0,5mm à 1mm
7209180000	5	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, larg. 600mm ou plus, enroulés, simpl. laminés à froid, épais. inférieure à 0,5mm
7210110000	5	-- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, étamés, d'une épaisseur de 0,5 mm ou plus
7210200000	5	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, plombés, y compris le fer terne
7210300000	5	- Produits laminés plats, en fer ou en aciers non alliés, d'une largeur de 600 mm ou plus, zingués électrolytiquement
7210500000	5	- Produits laminés plats, en fer ou aciers non alliés, larg. de 600mm ou plus, revêtus d'oxydes de chrome ou de chrome et oxydes de chrome
7213201000	5	-- Fil machine en aciers de décolletage de section circulaire d'un diamètre n'excédant pas 5,5 mm
7213209000	5	-- Fil machine en aciers de décolletage, autre que de section circulaire d'un diamètre n'excédant pas 5,5 mm
7213919000	5	--- Fil machine en fer ou en aciers non alliés d'un diamètre excédant 5,5 mm mais inférieur 14 mm, autre que des n°s 7213.10 et 7213.20
7213990000	5	-- Autre fil machine en fer ou en aciers non alliés, du n° 72.13
7218100000	5	- Aciers inoxydables en lingots ou autres formes primaires
7218910000	5	-- Demi-produits en aciers inoxydables de section transversale rectangulaire
7219110000	5	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, enroulés, largeur de 600 mm ou plus, épaisseur excédant 10 mm
7219120000	5	-- Produits laminés plats en aciers inoxydables, simplement laminés à chaud, enroulés, largeur de 600 mm ou plus, épaisseur de 4,75mm à 10mm



HS2017	Taux	Libelle
6913900000	20	- Statuettes et autres objets d'ornementation, en céramique, autres qu'en porcelaine
6914100000	20	- Autres ouvrages en porcelaine
6914900000	20	- Autres ouvrages en céramique, autres qu'en porcelaine
7002310000	20	-- Verre en tubes non travaillé, en quartz ou en autre silice fondus
7002320000	20	-- Verre en tubes non travaillé (sauf ceux du n° 7002.31), coeff. de dilatation linéaire n'excéd. pas $5 \times 10^{-6}$ par Kelvin entre 0°C et 300°C
7002390000	20	-- Verre en tubes non travaillé autre qu'en quartz ou autre silice fondus ou verre d'un coeff. dilatation n'excéd. pas $5 \times 10^{-6}$ par Kelvin...
7003120000	20	-- Verre dit « coulé » en plaques et feuilles, non armées colorées dans la masse, opacifiées... ou à couche absorbante...non autr. travaillé
7003190000	20	-- Verre dit « coulé » en plaques et feuilles non armées, mais non autrement travaillé, à l'exclusion du n° 7003.12
7003200000	20	- Verre dit « coulé » en plaques et feuilles, armées, même à couche absorbante, réfléchissante ou non, mais non autrement travaillé
7003300000	20	- Verre dit « coulé » en profilés, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillé
7004200000	20	- Verre étiré ou soufflé en feuilles, coloré dans la masse, opacifié, plaqué (doublé) ou à couche absorbante ...mais non autrement travaillé
7004900000	20	- Verre étiré ou soufflé en feuilles, mais non autrement travaillé, à l'exclusion du n° 7004.20
7005100000	20	- Glace non armée en plaques ou en feuilles, à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée
7005210000	20	-- Autre glace non armée, en plaques ou en feuilles, colorée dans la masse...ou simplement doucie, mais non autrement travaillée
7005290000	20	-- Autre glace non armée, en plaques ou en feuilles, mais non autrement travaillée, du n° 70.05
7005300000	20	- Glace (...) armée en plaques ou en feuilles, même à couche absorbante, réfléchissante ou non réfléchissante, mais non autrement travaillée
7006000000	20	Verre des n°s 70.03 à 70.05, courbé, biseauté, gravé, percé, émaillé ou autrement travaillé, mais non encadré ni associé à d'autres matières
7007110000	20	-- Verres trempés de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres véhicules
7007190000	20	-- Verres trempés autres que ceux de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux ou autres
7007210000	20	-- Verres formés de feuilles contre-collées de dimensions et formats permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens, bateaux
7007290000	20	-- Verres formés de feuilles contre-collées autres que ceux de dimensions...permettant leur emploi dans les automobiles, véhicules aériens...
7008000000	20	Vitrages isolants à parois multiples.
7011100000	20	- Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour l'éclairage électrique
7011200000	20	- Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, pour tubes cathodiques
7011900000	20	- Ampoules et enveloppes tubulaires, ouvertes, et leurs parties, en verre, sans garnitures, aut. que pr l'éclairage élect. et tubes cathodi.
7013100000	20	- Objets en vitrocérame pour le service de la table, la cuisine, la toilette, le bureau, l'ornementation...(sauf n°70.10 ou n°70.18)
7013220000	20	-- Verres à boire à pied, en cristal au plomb
7013280000	20	-- Verres à boire à pied, autres qu'en vitrocérame et cristal au plomb
7013330000	20	-- Verres à boire, autres qu'à pied, en cristal au plomb
7013410000	20	-- Objets pour le service de la table (autres que les verres à boire) ou pour la cuisine, en cristal au plomb
7013420000	20	-- Objets pour le service de la table, la cuisine (sauf les verres à boire), en verre, coeff. de dilatation linéaire n'excédant pas $5 \times 10^{-6}$ ...
7013910000	20	-- Autres objets en cristal au plomb, pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, du n° 70.13
7013990000	20	-- Autres objets en verre, pour la toilette, le bureau, l'ornementation des appartements ou usages similaires, du n° 70.13



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
6809190000	20	-- Planches, plaques, panneaux, carreaux et articles similaires, non ornementés, en plâtre ou..., autres que ceux du n° 6809.11
6809900000	20	- Autres ouvrages en plâtre ou en compositions à base de plâtre aut. que planche, plaque, panneau, carreau et article simil., non ornementés
6810110000	20	-- Blocs et briques en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés, pour la construction
6810190000	20	-- Tuiles, carreaux, dalles, articles similaires, en ciment, béton ou pierre artificielle, même armés, sauf blocs et briques pr construction
6810990000	20	-- Autres ouvrages en ciment, en béton ou en pierre artificielle, même armés du n° 68.10
6811810000	20	-- Plaques ondulées ne contenant pas d'amiante
6811891000	5	--- Tuyaux, gaines et accessoires de tuyauterie en cellulose-ciment ou similaires, pour canalisation d'eau, ne contenant pas d'amiante
6811899000	20	--- Autres ouvrages ne contenant pas d'amiante, du n° 68.11
6812800000	20	- Ouvrages en crocidolite (fils, tissus, vêtements, coiffures, chaussures, joints par ex.), même armés, aut. que ceux des n°s 68.11 ou 68.13
6812910000	20	-- Vêtements et accessoires, chaussures et coiffures en amiante ... autres qu'en crocidolite, même armés, sauf ceux des n°s 68.11 ou 68.13
6812920000	20	-- Papiers, cartons et feutres en amiante ou en mélange à base d'amiante, aut. qu'en crocidolite, même armés, sauf ceux des n°s 68.11 ou 68.13
6812930000	20	-- Feuilles en amiante et élastomère comprimé, pour joints, même en rouleaux ou armés, aut. qu'en crocidolite et ceux des n°s 68.11 ou 68.13
6814100000	20	- Plaques, feuilles et bandes en mica aggloméré ou reconstitué, même sur support
6814900000	20	- Mica travaillé, y compris le mica aggloméré ou constitué, et autres ouvrages en mica, même sur support en autres matières
6815100000	20	- Ouvrages en graphite ou en autre carbone, pour usages autres qu'électriques
6815200000	20	- Ouvrages en tourbe
6815910000	20	-- Ouvrages en pierres ou en autres matières minérales contenant de la magnésite, de la dolomie ou de la chromite
6815990000	20	-- Autres ouvrages en pierre ou en autres matières minérales non dénommés ni compris ailleurs
6901000000	20	Briques, dalles, carreaux et autres pièces céramiques en farines siliceuses fossiles (kieselguhr,...) ou en terres siliceuses analogues.
6902100000	20	- Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques..., réfractaires, aut. que ceux du n°69.01, contenant en poids plus de 50 % en Mg, Ca ou Cr...
6902200000	20	- Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques..., réfractaires, aut. que ceux du n°69.01, contenant en poids plus de 50% d'alumine, silice...
6902900000	20	- Briques, dalles, carreaux et pièces céramiques analogues de construction...réfractaires, autres que ceux des n°s 69.01, 6902.10 et 6902.20
6903100000	20	- Articles céramiques réfractaires (cornues...), aut. que ceux des n°s 69.01, 69.02 ...contenant en poids plus de 50% de graphite, carbone,...
6903200000	20	- Articles céramiques réfractaires (cornues...) aut. que des n°s 69.01, 69.02...contenant en poids plus de 50% d'alumine(...) ou...silice(...)
6903900000	20	- Articles céramiques réfractaires aut. que des n°s 69.01, 69.02 ou ceux contenant plus de 50% de graphite, ... carbone, d'alumine de silice
6904100000	20	- Briques de construction en céramique autres que celles des n°69.01 et 69.02
6904900000	20	- Hourdis, cache-poutrelles et articles similaires, en céramique
6905100000	20	- Tuiles en céramique
6905900000	20	- Eléments de cheminée, conduits de fumée, ornements architectoniques, en céramique, et autres poteries de bâtiment
6906000000	20	Tuyaux, gouttières et accessoires de tuyauterie, en céramique.
6910100000	20	- Eviers, lavabos, colonnes de lavabos, baignoires, bidets, cuvettes d'aisance, réservoirs de chasse, urinoir et appareils ..., en porcelaine
6912001000	20	- Articles pour le service de la table ou de la cuisine, en céramique, autres qu'en porcelaine
6912009000	20	- Autres articles de ménage ou d'économie domestique et articles d'hygiène ou de toilette, en céramique, autres qu'en porcelaine
6913100000	20	Statuettes et autres objets d'ornementation, en porcelaine



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
5402340000	10	-- Fils texturés de polypropylène NCVD (autres que fils à coudre) y compris les monofilaments de moins de 67 décitex
5402450000	10	-- Fils de nylon ou d'autres polyamides simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excédant pas 50 tours/m, y compris ...
5402460000	10	-- Fils de polyesters partiellement orientés simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excéd. pas 50 tours/m, y compris...
5402470000	10	-- Autres fils de polyesters simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excédant pas 50 tours par mètre, y compris ...
5402480000	10	-- Fils de polypropylène simples NCVD (sauf fils à coudre), sans torsion ou de torsion n'excédant pas 50 tours par mètre, y compris ...
5402510000	10	-- Fils de nylon ou d'autres polyamides simples NCVD (sauf fils à coudre), d'une torsion excédant 50 tours par mètre, y compris ...
5402520000	10	-- Fils de polyesters simples NCVD (sauf fils à coudre), d'une torsion excédant 50 tours par mètre, y compris ...
5402530000	10	-- Fils de polypropylène, simples NCVD (sauf fils à coudre), d'une torsion excédant 50 tours par mètre
5402590000	10	-- Autres fils, simples NCVD (sauf fils à coudre), d'une torsion excédant 50 tours par mètre, y compris ...
5911900000	10	- Autres produits et articles textiles pour usages techniques, visés à la note 7 du présent Chapitre
6001100000	20	- Etoffes dites «à longs poils», en bonneterie
6304200000	0	- Moustiquaires pour lits mentionnées dans la Note 1 de sous-positions du présent Chapitre
6701000000	20	Peaux et autres parties d'oiseaux ... art. en ces matières, autres que les produits du n° 05.05 et les tuyaux et tiges de plumes, travaillés.
6702100000	20	- Fleurs, feuillages et fruits et leurs parties, articles confectionnés en fleurs, feuillages ou de fruits artificiels en matières plastiques
6702900000	20	- Fleurs, feuillages et fruits et leurs parties, art. confectionnés en fleurs, feuillages ou de fruits artificiels autres qu'en mat. plasti.
6703000000	20	Cheveux remis... ou autrement préparés; laine, poils et autres mat. textiles, préparés pour la fabrication de perruques ou d'art. similaires
6704110000	20	-- Perruques complètes en matières textiles synthétiques
6704190000	20	-- Barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues, en matières textiles synthétiques
6704200000	20	- Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues en cheveux; ouvrages en cheveux non dénommés ni compris ailleurs
6704900000	20	- Perruques, barbes, sourcils, cils, mèches et articles analogues, en poils ou autres matières textiles
6802230000	20	-- Granit et ouvrages simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802290000	20	-- Pierre de taille ou de construction et ouvrages, sauf marbre, travertin, albâtre et granit, ... taillée ou sciée, à surface plane ou unie
6802920000	20	-- Pierres calcaires et ouvrages, aut. que ... taillés ou sciés et à surface plane ou unie, à l'exclusion des marbre, travertin et albâtre
6802930000	20	-- Granit et ouvrages, autres que simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802991000	20	--- Stéatite naturelle et ouvrages, autres que simplement taillés ou sciés et à surface plane ou unie
6802999000	20	--- Autres pierres de taille ou de construction et ouvrages en ces pierres du n° 68.02
6803000000	20	Ardoise naturelle travaillée et ouvrages en ardoise naturelle ou agglomérée (ardoisine).
6806100000	10	- Laines de laitier, de scories, de roche et laines minérales similaires, même mélangées entre elles, en masses, feuilles ou rouleaux
6806200000	10	- Vermiculite expansée, argiles expansées, mousse de scories et produits minéraux similaires expansés, même mélangés entre eux
6806900000	20	- Mélanges et ouvrages en matières minérales à usages d'isolant thermiq... pour l'absorb. du son, à l'exclu. des n° 68.11, 68.12 ou Chap. 69
6808000000	20	Panneaux, planches, carreaux, blocs et articles simil., en fibre végétale...ou aut. déchets de bois, agglo. avec du ciment... liants minéraux.



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4813900000	10	- Autre papier à cigarettes, même découpé à format, du n° 48.13
4816200000	10	- Papiers dits «autocopiants»
4816900000	10	- Papiers carbone et autres papiers pour duplication ou reports (sauf du n° 48.09), stencils complets et plaques offset, ... en boîtes
4821100000	10	- Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, imprimées
4821900000	10	- Etiquettes de tous genres, en papier ou carton, non imprimées
4822100000	10	- Tambours, bobines, fusettes, canettes et supports similaires, en pâte à papier, papier ou carton, ... pour l'enroulement des fils textiles
4822900000	10	- Tambours, bobines, fusettes, canettes et ... similaires, en pâte à papier, papier ou carton, ..., sauf pour l'enroulement des fils textiles
5005000000	10	Fils de déchets de soie, non conditionnés pour la vente au détail.
5006000000	20	Fils de soie ou de déchets de soie, conditionnés pour la vente au détail; poil de Messine (crin de Florence).
5007100000	20	- Tissus de bourrette
5007200000	20	- Autres tissus de soie ou de déchets de soie, contenant au moins 85 % en poids de soie ou de déchets de soie autres que la bourrette
5007900000	20	- Tissus de soie ou de déchets de soie, autres que la bourrette ou les tissus contenant au moins 85% en poids de soie ou de déchets de soie
5108200000	10	- Fils de poils fins, peignés, non conditionnés pour la vente au détail
5109100000	20	- Fils de laine ou de poils fins, contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, conditionnés pour la vente au détail
5111110000	20	-- Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant au moins 85 % en poids de laine ou de poils fins, poids n'excédant pas 300 g/m <sup>2</sup>
5111190000	20	-- Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, contenant au moins 85% en poids de ces matières, autres que poids n'excédant pas 300g/m <sup>2</sup>
5111200000	20	- Tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5111300000	20	- Tissus de laine ou de poils fins, cardés, mélangés principalement ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues
5111900000	20	- Autres tissus de laine cardée ou de poils fins cardés, du n° 51.11
5112110000	20	-- Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, contenant au moins 85 % en poids de ces matières, d'un poids n'excédant pas 200 g/m <sup>2</sup>
5112190000	20	-- Tissus de laine ou de poils fins, peignés, contenant au moins 85% en poids de ces matières, aut. que ceux de poids n'excédant pas 200g/m <sup>2</sup>
5112200000	20	- Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, mélangés principalement ou uniquement avec des filaments synthétiques ou artificiels
5112300000	20	- Tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, mélangés ... ou uniquement avec des fibres synthétiques ou artificielles discontinues
5112900000	20	- Autres tissus de laine peignée ou de poils fins peignés, du n° 51.12
5113000000	20	Tissus de poils grossiers ou de crin.
5306100000	10	- Fils de lin simples
5307100000	10	- Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03, simples
5307200000	10	- Fils de jute ou d'autres fibres textiles libériennes du n° 53.03, retors ou câblés
5308100000	10	- Fils de coco
5308901000	10	-- Fils de sisal ou d'autres fibres végétales du genre agaves
5308909000	10	-- Fils d'autres fibres textiles végétales du n° 53.08; fils de papier
5309110000	10	-- Tissus de lin contenant au moins 85% en poids de lin écрус ou blanchis
5309190000	20	-- Tissus de lin contenant au moins 85% en poids de lin autres qu'écрус ou blanchis
5309210000	10	-- Tissus de lin contenant moins de 85% en poids de lin écрус ou blanchis
5309290000	20	-- Tissus de lin contenant moins de 85% en poids de lin autres qu'écрус ou blanchis
5402110000	10	-- Fils d'aramides (autres que fils à coudre), non cond. pr la vente au dét., y cpris les monofilaments de moins de 67 dtx, à hte tenacité ...
5402310000	10	-- Fils texturés de nylon ou d'aut. polyamides NCVD (sauf fils à coudre), titrant en fils simples 50 tex ou moins y compris ...
5402320000	10	-- Fils texturés de nylon ou d'autres polyamides NCVD (autres que les fils à coudre), titrant en fils simples plus de 50 tex y compris ...
5402330000	10	-- Fils texturés de polyesters NCVD (autres que fils à coudre) y compris les monofilaments de moins de 67 décitex



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4806300000	10	- Papiers-calques, en rouleaux ou en feuilles
4806400000	10	- Papier dit « cristal » et autres papiers calandrés transparents ou translucides, en rouleaux ou en feuilles
4809200000	10	- Papiers dits « autocopiants », même imprimés, en rouleaux ou en feuilles
4809900000	10	- Papiers carbone et autres papiers pour duplication ou reports (...), même imprimés, en rouleaux ou en feuilles
4810131000	10	--- Papiers et cartons pour l'écriture, l'impression ..., sans fibres obtenues par procédé mécaniq. ou ...10% au plus ... en rouleaux, imprimés
4810139000	10	--- Autres papiers et cartons pour l'écriture, l'impression ..., sans fibres obtenues par ...,10% au plus ...en rouleaux, aut. qu'imprimés
4810221000	10	--- Papier couché léger, dit « L.W.C »... plus de 10%, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou ... côté n'excède pas 435mm ...297mm, non plié
4810229000	10	--- Papier couché léger, dit « L.W.C », ... plus de 10%, autre que celui du n° 4810.22, non plié
4810291000	10	--- Autres papiers et cartons pr écriture, ...plus de 10%, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou ... pas 435mm ..., non plié, sauf n°4810.22
4810299000	10	--- Autres papiers et cartons pr écriture, ... plus de 10%, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou ... non plié, sauf n°s 4810.22 et 4810.29
4810311000	10	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ...pas 150g, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou feuilles ...non plié
4810319000	10	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ... pds n'excède pas 150g, en rouleau, ...non plié, sauf ceux du n°481031.10
4810321000	10	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ...pds excède 150g, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou feuilles ...non plié
4810329000	10	--- Papiers et cartons Kraft aut. que pr écriture, blanchis ... pds excède 150g, en rouleau, ...non plié, sauf ceux du n°481032.10
4810391000	10	--- Papiers et cartons Kraft autres que pour écriture, ..., non blanchis, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm ou feuilles ..., non plié
4810399000	10	--- Papiers et cartons Kraft autres que pour écriture, ..., non blanchis, en rouleau, ... ou feuilles ..., non plié, sauf n°481039.10
4810991000	10	--- Autres papiers et cartons, sauf multicouches, en rouleau, largeur n'excède pas 150mm ou feuilles...pas 435mm et ... pas 297mm, non plié
4810999000	10	--- Autres papiers et cartons, couchés au kaolin ou ... en rouleaux ou en feuilles, forme carrée ou rectangulaire, de tout format, du n°48.10
4811101000	10	-- Couvre-parquets à support de papier ou de carton goudronné, bitumé ou asphalté, même découpés
4811109000	10	-- Papiers et cartons goudronnés, bitumés ou asphaltés, autres que ceux du n° 481110.10
4811151000	10	--- Autres papiers et cartons ... plastique (sauf adhésifs), blanchis, ... en rouleau ... ou en feuilles ... non plié
4811152000	20	--- Couvre-parquets à support de papier ou carton, blanchis, d'un poids au m <sup>2</sup> excédant 150 g, enduits, ... matière plastique (sauf adhésifs)
4811159000	10	--- Autres papiers et cartons ... plastique (sauf adhésifs), blanchis, d'un poids au m <sup>2</sup> excédant 150 g, du n° 48.11
48111591000	10	--- Autres papiers et cartons ... plastique (sauf adhésifs), non blanchis, ... en rouleau ... ou en feuilles ... non plié
4811601000	10	-- Papiers et cartons enduits ... de cire, paraffine, stéarine, huile ... en rouleau, largeur n'excède pas 150 mm... à l'état non plié
4811609000	10	-- Autres papiers et cartons enduits, imprégnés ou recouverts de cire, de paraffine, de stéarine, d'huile ou de glycérol, du n°48.11
4811901000	10	-- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, en rouleau, larg. n'excède pas 150mm... non plié, du n°48.11
4811902000	20	-- Autres couvre-parquets à support de papier ou de carton, même découpés, du n° 48.11
4811909000	10	-- Autres papiers, cartons, ouate de cellulose et nappes de fibres de cellulose, du n° 48.11
4812000000	10	Blocs filtrants et plaques filtrantes, en pâte à papier.
4813100000	10	- Papier à cigarettes découpé, en cahiers ou en tubes
4813200000	5	- Papier à cigarettes découpé, en rouleaux d'une largeur n'excédant pas 5 cm



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4705000000	5	Pâtes de bois obtenues par la combinaison d'un traitement mécanique et d'un traitement chimique.
4802100000	5	- Papiers et cartons formés feuille à feuille (papiers et cartons à la main)
4802200000	5	- Papiers et cartons supports pour papiers ou cartons photosensibles, sensibles à la chaleur ou électrosensibles
4802400000	5	- Papiers supports pour papiers peints
4802551000	5	--- Autres papiers et cartons, sans fibres ...10% au plus... ,poids m <sup>2</sup> 40g ou plus, n'excède pas 150g, en rouleaux, largeur n'excède pas 150mm
4802559000	5	--- Autres papiers et cartons, sans fibres ... 10% au plus ... ,poids m <sup>2</sup> 40g ou plus, n'excède pas 150g, en rouleaux, largeur excède 150mm
4802561000	5	--- Papiers supports pour carbone, sans fibres ... 10% au plus ... , poids m <sup>2</sup> de 40g ou plus, n'excède pas 150g, en feuilles ... l'état non plié
4802570000	5	-- Autres papiers et cartons, sans fibres, poids m <sup>2</sup> de 40g ou plus, n'excède pas 150g, sauf en feuilles ... non plié ou papiers ... carbone
4802580000	5	-- Autres papiers et cartons, sans fibres ... mécanique ou ... 10% au plus en poids de composition fibreuse ... , poids au m <sup>2</sup> excédant 150g
4802619000	5	--- Autres papiers et cartons, dont plus de 10% en poids ... des fibres obtenues par procédé ... ,en rouleaux, sauf larg. n'excède pas 150mm
4802629000	20	--- Autres papiers et carton, dont plus de 10% en poids ... fibres obtenues ... ,en feuilles, ... 435mm ... non plié, sauf papiers ... carbone
4802699000	20	--- Autres papiers et cartons, dont plus de 10 % en poids ... des fibres obtenues par un procédé mécanique ou chimico-mécanique ... du n°48.02
4803000000	10	Papiers utilisés pour toilette, ..., serviettes ou similaires à usages domestiques, ..., même crêpés, plissés,... ,en rouleaux ou feuilles
4804110000	5	-- Papiers et cartons pour couverture, dits «Kraftliner», non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804190000	5	-- Papiers et cartons pr couverture, dits «Kraftliner», non couchés ...,en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, non écrus
4804210000	5	-- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804290000	5	-- Papiers Kraft pour sacs de grande contenance, non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, autres qu'écrus
4804310000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft, ...n'excède pas 150g, non couchés ..., en rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, écrus
4804390000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft, ...n'excède pas 150g, non couchés ..., rouleaux ou feuilles, sauf ceux des n°s 48.02 ou 48.03, non écrus
4804590000	5	-- Autres papiers et cartons Kraft, d'un poids au m <sup>2</sup> égal ou supérieur à 225 g, du n° 48.04
4805110000	5	-- Papier mi-chimique pour cannelure, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805190000	5	-- Papiers pour cannelure, à l'exclusion des n°s 4805.11 et 4805.12
4805240000	5	-- Testliner (fibres récupérées), d'un poids au m <sup>2</sup> n'excédant pas 150 g, non couchés ..., autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805250000	5	-- Testliner (fibres récupérées), d'un poids au m <sup>2</sup> excédant 150 g, non couchés ..., autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805300000	5	- Papier sulfite d'emballage, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805400000	5	- Papier et carton filtre, non couchés ..., en rouleaux ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805500000	5	- Papier et carton feutre, papier et carton laineux, non couchés ... ou de traitements aut. que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48
4805910000	5	-- Autres papiers et cartons, ... traitements autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48, poids au m <sup>2</sup> n'excède pas 150g, du n°48.05
4805920000	5	-- Autres papiers et cartons, ... autres que ceux stipulés dans la Note3 du Chap.48, poids au m <sup>2</sup> excède 150g et inférieur à 225g, du n°48.05
4805930000	5	-- Autres papiers et cartons, ... autres que ceux stipulés dans la Note 3 du Chap.48, d'un poids au m <sup>2</sup> égal ou supérieur à 225 g, du n°48.05
4806100000	10	- Papiers et cartons sulfurisés (parchemin végétal), en rouleaux ou en feuilles
4806200000	10	- Papiers ingraissables (greaseproof), en rouleaux ou en feuilles



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4411140000	10	-- Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, ... , de densité moyenne (dits «MDF»), d'une épaisseur excédant 9 mm
4411920000	10	-- Panneaux de fibres de bois ou aut. matières ligneuses, ... ,aut. que de densité moyenne (dits «MDF»), masse volumique excédant 0,8 g/cm <sup>3</sup>
4411930000	10	-- Panneaux de fibres de bois ou aut. mat. ligneuses, ... ,aut. que de densité moyenne (...), masse vol. excédant 0,5g/cm <sup>3</sup> mais pas 0,8g/cm <sup>3</sup>
4411940000	10	-- Panneaux de fibres de bois ou aut. matières ligneuses, ... ,aut. que de densité moyenne (...), masse volumique n'excédant pas 0,5 g/cm <sup>3</sup>
4412100000	20	- Bois contre-plaqués, bois plaqués et bois stratifiés similaires, en bambou
4412310000	20	-- Bois contre-plaqués faits de feuilles de bois (sauf bambou), ... épaisseur n'excède pas 6 mm, ... un pli extérieur en bois tropicaux ...
4412330000	20	-- Bois contre-plaqués en feuille de bois (sauf bambou), ... épaisseur n'excède pas 6 mm, ... un pli extérieur en bois autr. que conifère ...
4412340000	20	-- Bois contre-plaqués en feuille de bois (sauf bambou), ... n'excède pas 6 mm, ... un pli extérieur en bois autr. que conifère sauf N°4412.33
4412390000	20	-- Bois contre-plaqués en feuille de bois (sauf bambou), ... épaisseur n'excède pas 6 mm, ... 2 plis extérieurs en bois de conifère
4412940000	20	-- Bois contre-plaqués, bois plaqués ou bois stratifiés similaires, à âme panneautée, lattée ou lamellée
4412990000	20	-- Autres bois contre-plaqués, bois plaqués ou bois stratifiés similaires, du n° 44.12
4413000000	10	Bois dits «densifiés», en blocs, planches, lames ou profilés.
4414000000	10	Cadres en bois pour tableaux, photographies, miroirs ou objets similaires.
4415100000	10	- Caisses, caissettes, cageots, cylindres et emballages similaires en bois; tambours (tourets) pour câbles, en bois
4415200000	10	- Palettes simples, palettes-caisses et autres plateaux de chargement en bois; rehausses de palettes, en bois
4416000000	10	Futailles, cuves, baquets et autres ouvrages de tonnellerie et leurs parties, en bois, y compris les merrains.
4418500000	20	- Bardeaux («shingles» et «shakes»), en bois
4421911000	10	--- Bois de bambou préparés pour allumettes
4421912000	20	--- Cure dents en bambou
4421919000	20	--- Autres ouvrages en bambou du N°44.21
4421991000	10	--- Bois (autres que bambou) préparés pour allumettes
4421992000	20	--- Cure dents autres qu'en bambou
4421999000	20	--- Autres ouvrages en bois (autres que bambou) du N°44.21
4503909000	20	-- Ouvrages en liège naturel, autres que bouchons et flotteurs pour filets de pêche
4504100000	10	- Cubes, briques, plaques, feuilles et bandes; carreaux de toute forme; cylindres pleins, y compris les disques, en liège aggloméré
4504900000	20	- Liège aggloméré (avec ou sans liant) et ouvrages en liège aggloméré, autres que ceux du n° 4504.10
4601210000	20	-- Nattes, paillasons et claies, en bambou
4601220000	20	-- Nattes, paillasons et claies, en rotin
4601290000	20	-- Nattes, paillasons et claies en matières végétales, autres que ceux en bambou ou en rotin
4601920000	20	-- Tresses et articles similaires en bambou, ... bandes; aut. matières à tresser, ... en bambou, tissés ... sauf nattes ... matières végétales
4601930000	20	-- Tresses et articles similaires en rotin, ... bandes; aut. matières à tresser, ... en rotin, tissés ... sauf nattes ... matières végétales
4601940000	20	-- Tresses et articles similaires en matières à tresser, ... bandes; aut. ... à tresser, ... tissés ... sauf bambou, rotin, nattes ... végétales
4601991000	20	--- Nattes, paillasons et claies, en matières à tresser (autres qu'en matières végétales)
4601999000	20	---Autres tresses et articles similaires en matières à tresser (aut. qu'en mat. végétales), sauf nattes, paillasons et claies, du n°46.01
4602110000	20	-- Ouvrage en bambou
4602120000	20	-- Ouvrage en rotin
4602190000	20	-- Ouvrage en matières végétales, autres que bambou et rotin
4602900000	20	- Ouvrages de vanneries confectionnés à l'aide des articles du n° 46.01; ouvrages en luffa



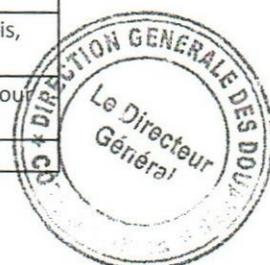
PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4406120000	10	-- Traverses de bois (autres que de conifères) non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires
4406910000	10	-- Traverses de conifères, autres que non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires
4406920000	10	-- Traverses de bois (autres que de conifères), autres que non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires
4407210000	10	-- Mahogany (Swietenia spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407220000	10	-- Virola, Imbuia et Balsa, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407250000	10	-- Dark Red Meranti, Light Red Meranti et Meranti Bakau, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407260000	10	-- White Lauan, White Meranti, White Seraya, Yellow Meranti et Alan, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ..., épaisseur excède 6 mm
4407270000	10	-- Sapelli, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407280000	10	-- Iroko, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés, ..., d'une épaisseur excédant 6 mm
4407290000	10	-- Autres bois tropicaux du N° 44.07, sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ..., épaisseur excède 6 mm
4407910000	10	-- Bois de chêne (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407920000	10	-- Bois de hêtre (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407930000	10	-- Bois d'érable (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407940000	10	-- Bois de cerisier(...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6mm
4407950000	10	-- Bois de frêne (...), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, ... collés par assemblage en bout, épaisseur excède 6 mm
4407960000	10	-- Bois de bouleau (Betula spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés (...), d'une épaisseur excédant 6 mm
4407970000	10	-- Bois de peuplier (Populus spp.), sciés ou dédossés longitudinalement, tranchés ou déroulés, même rabotés(...), d'une épaisseur excédant 6mm
4408100000	10	- Feuilles de conifères pour placage ..., contre-plaqué ou bois stratifiés similaires et aut. bois, sciés ..., épaisseur n'excède pas 6 mm
4408310000	10	-- Feuilles de Dark Red Meranti, Light Red et Bakau pour placage ..., contre-plaqué ou ... aut. bois, sciés ..., épaisseur n'excède pas 6 mm
4408390000	10	-- Feuilles de bois tropicaux, pour placage ..., contre-plaqué ou ..., sciés ..., épaisseur n'excède pas 6mm sauf celles du N° 4408.31
4408900000	10	- Autres feuilles pour placage(...), contre-plaqué ou ...sciés longitudinalement, tranchés ... bout, épaisseur n'excède pas 6mm, du n°44.08
4409100000	10	- Bois de conifères (...) profilés (...) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, ... ou collés par assemblage en bout
4409210000	10	-- Bois de bambou (...) profilés (...) tout au long d'une ou de plusieurs rives, faces ou bouts, ... ou collés par assemblage en bout
4409220000	10	-- Bois tropicaux (sauf bambou), profilés (...) tout au long d'une ou plusieurs rives, faces ou bouts, ... ou collés par assemblage en bout
4409290000	10	-- Autres bois (...) profilés (...), ... faces ou bouts, ... poncés ou collés par assemblage en bout, du n° 44.09
4410110000	10	-- Panneaux de particules en bois
4410120000	10	-- Panneaux dits «oriented strand board» (OSB), en bois
4410190000	10	-- Panneaux similaires à ceux des n° s 4410.11 et 4410.12 (...), en bois
4410900000	10	- Panneaux de particules, ... (OSB) et similaires(...), en matières ligneuses, aut. que bois, même agglomérées avec résines ou ...organiques
4411120000	10	-- Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, ... , de densité moyenne (dits «MDF»), d'une épaisseur n'excédant pas 5 mm
4411130000	10	-- Panneaux de fibres de bois ou d'autres matières ligneuses, ... , de densité moyenne (dits «MDF»), épaisseur excédant 5 mm mais pas 9 mm



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4106210000	10	-- Cuirs et peaux épilés de caprins, tannés, même refendus, mais non autrement préparés, à l'état humide (y compris wet-blue)
4106220000	10	-- Cuirs et peaux épilés de caprins, même refendus, mais non autrement préparés, à l'état sec (en croûte)
4106310000	10	-- Cuirs et peaux épilés de porcins, tannés, même refendus, mais non autrement préparés, à l'état humide (y compris wet-blue)
4106320000	10	-- Cuirs et peaux épilés de porcins, même refendus, mais non autrement préparés, à l'état sec (en croûte)
4106400000	10	- Peaux tannées ou en croûte de reptiles, même refendues, mais non autrement préparées
4106910000	10	-- Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, tannés, ..., à l'état humide (y c. wet-blue)
4106920000	10	-- Cuirs et peaux épilés d'autres animaux et peaux d'animaux dépourvus de poils, même refendus, mais non ..., à l'état sec (en croûte)
4107110000	10	-- Pleine fleur entière préparée après tannage ou dessèchement ou parcheminée, de bovins ou d'équidés, non refendue, sauf peaux du n°41.14
4107120000	10	-- Côtés fleur entiers préparés après tannage ou dessèchement ou parcheminés, de bovins ou d'équidés, non refendus, sauf peaux du n°41.14
4107190000	10	-- Autres cuirs et peaux entiers de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, mêmes refendus, autres que ceux du n° 41.14
4107910000	10	-- Pleine fleur non entière, y c. les bandes, préparée après tannage ou (...), de bovins ou d'équidés, non refendue, sauf peaux du n°41.14
4107920000	10	-- Côtés fleur non entiers, y c. les bandes, préparés après tannage ou (...), de bovins ou d'équidés, non refendus, sauf peaux du n°41.14
4107990000	10	-- Autres cuirs préparés et cuirs et peaux parcheminés de bovins (y compris les buffles) ou d'équidés, épilés, même refendus, du n° 41.07
4112000000	10	Cuirs préparés après tannage ou dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, d'ovins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14.
4113100000	10	- Cuirs préparés après tannage ou dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de caprins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14
4113200000	10	- Cuirs préparés après tannage ou dessèchement et cuirs et peaux parcheminés, de porcins, épilés, même refendus, autres que ceux du n° 41.14
4113300000	10	- Cuirs et peaux parcheminés, de reptiles, même refendus, autres que ceux du n° 41.14
4114200000	10	- Cuirs et peaux vernis ou plaqués; cuirs et peaux métallisés
4302110000	10	-- Pelleteries tannées ou apprêtées de visons, entières, même sans les têtes, queues ou pattes, non assemblées
4302200000	10	- Têtes, queues, pattes et autres morceaux, déchets et chutes, non assemblés
4302300000	10	- Pelleteries entières et leurs morceaux et chutes, assemblés
4401110000	5	-- Bois de conifères en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires
4401120000	5	Bois de chauffage ( autres que de conifères) en rondins, bûches, ramilles, fagots ou sous formes similaires
4401210000	5	-- Bois en plaquettes ou en particules de conifères
4401390000	5	-- Sciures, déchets et débris de bois, agglomérés sous forme de bûches, briquettes, ou formes similaires à l'exclusion des granulés de bois
4402100000	5	- Charbon de bambou, même aggloméré
4402900000	5	- Charbon de bois (y compris le charbon de coques ou de noix), autres que de bambou, même aggloméré
4403950000	5	-- Bois bruts de bouleau (Betula ...), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, plus grande dimension de coupe transversale d'au moins 15cm
4403960000	5	-- Bois bruts de bouleau (Betula spp.), autres que du N°4403.1 ... ou équarris, à l'exclusion de ceux du N° 4403.94
4403970000	5	-- Bois bruts de peuplier (Populus spp.), même écorcés, désaubiés ou équarris, autres que traités avec une peinture, de la créosote ...
4403980000	5	-- Bois bruts d'eucalyptus (Eucalypts spp.), même écorcés, désaubiés ou équarris, autres que traités avec une peinture, de la créosote ...
4404100000	5	- Bois feuillards, échals fendus, ... en bois, ...; bois simplement dégrossis ou ..., pour cannes, ...; bois en éclisses, ..., de conifères
4406110000	10	-- Traverses de conifères non imprégnées, pour voies ferrées ou similaires



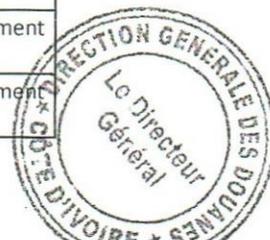
PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
4010110000	10	-- Courroies transporteuses , en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de métal
4010120000	10	-- Courroies transporteuses , en caoutchouc vulcanisé, renforcées seulement de matières textiles
4010190000	10	-- Autres courroies transporteuses, en caoutchouc vulcanisé, du n° 40.10
4010310000	10	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, de section trapézoïdale, striées, ... excédant 60cm, n'excédant pas 180cm
4010320000	10	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, section trapézoïdale non striées, ... excédant 60cm, n'excédant pas 180cm
4010330000	10	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, de section trapézoïdale, striées, ... excédant 180cm, n'excédant pas 240cm
4010340000	10	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, section trapézoïdale, non striées, ... excédant 180cm, n'excédant pas 240cm
4010350000	10	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, crantées (synchrones), ... excédant 60 cm, mais n'excédant pas 150 cm
4010360000	10	-- Courroies de transmission sans fin, en caoutchouc vulcanisé, crantées (synchrones), ... excédant 150 cm, mais n'excédant pas 198 cm
4010390000	10	-- Autres courroies de transmission, en caoutchouc vulcanisé du n° 40.10
4011300000	10	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour véhicules aériens
4011700000	10	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, des types utilisés pour les véhicules et engins agricoles et forestiers
4011900000	10	- Pneumatiques neufs, en caoutchouc, autres que ceux des sous-positions 4011.10 à 4011.80
4013100000	10	- Chambres à air, en caoutchouc, pour les voitures de tourisme (y c. les voitures du type «break» ou de course), les autobus ou les camions
4013200000	20	- Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour bicyclettes
4013901000	20	-- Chambres à air, en caoutchouc, des types utilisés pour cyclomoteurs (engin d'une cylindrée n'excédant pas 50 cm3)
4013909000	20	-- Autres chambres à air, en caoutchouc, du n° 40.13
4015190000	20	-- Gants, mitaines et mouffles en caoutchouc vulcanisé non durci, autres que pour chirurgie
4016100000	20	- Autres ouvrages en caoutchouc alvéolaire
4016910000	20	-- Revêtements de sol et tapis de pied, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire
4016920000	10	-- Gommages à effacer, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire
4016940000	20	-- Pare-chocs, même gonflables, pour accostage des bateaux, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire
4016951000	20	--- Autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci, des types utilisés dans l'industrie pneumatique, autre qu'alvéolaire
4016959000	20	--- Autres articles gonflables, en caoutchouc vulcanisé non durci, autre qu'alvéolaire, du n° 40.16
4016990000	10	-- Autres ouvrages en caoutchouc vulcanisé non durci, du n° 40.16
4017000000	20	Caoutchouc durci (ébonite, par exemple) sous toutes formes, y compris les déchets et débris; ouvrages en caoutchouc durci
4101900000	5	- Autres cuirs et peaux bruts, y compris les croupons, demi-croupons et flancs, de bovins ou d'équidés, même épilés ou refendus, du n° 41.01
4104110000	10	-- Pleine fleur, non refendue et côtés fleur, de bovins ou d'équidés, à l'état humide (y compris wet-blue)
4104190000	10	-- Cuirs et peaux tannés ou en croûte, de bovins ou d'équidés, autres que pleine fleur non refendue et côtés fleur, à l'état humide (...)
4104410000	10	-- Pleine fleur, non refendue et côtés fleur, de bovins ou d'équidés, à l'état sec (en croûte)
4104490000	10	-- Cuirs et peaux tannés ou en croûte, de bovins ou d'équidés, aut. que pleine fleur non refendue et côtés fleur, à l'état sec (en croûte)
4105100000	10	- Peaux tannées d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées, à l'état humide (y compris wet-blue)
4105300000	10	- Peaux d'ovins, épilées, même refendues, mais non autrement préparées, à l'état sec (en croûte)



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
3907700000	5	- Poly(acide lactique) sous formes primaires
3915100000	5	- Déchets, rognures et débris de polymères de l'éthylène
3915200000	5	- Déchets, rognures et débris de polymères du styrène
3915300000	5	- Déchets, rognures et débris de polymères du chlorure de vinyle
3915900000	5	- Déchets, rognures et débris d'autres matières plastiques, du n° 39.15
3916900000	5	- Monofilaments dont plus grande dimension de coupe transversale excède 1mm, joncs, bâtons ..., en autres matières plastiques, du n°39.16
3917100000	10	- Boyaux artificiels en protéines durcies ou en matières plastiques cellulosiques
3920730000	10	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en acétate de cellulose non alvéolaires, non renforcées, ni stratifiées, ...
3920930000	10	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines aminiques non alvéolaires, non renforcées, ...matières
3920940000	10	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en résines phénoliques non alvéolaires, non renforcées, ...matières
3921120000	10	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polymères du chlorure de vinyle, alvéolaires
3921130000	10	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en polyuréthanes, alvéolaires
3921140000	10	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en cellulose régénérée, alvéolaires
3921190000	10	-- Autres plaques, feuilles, pellicules, bandes et lames, en autres matières plastiques, alvéolaires
4001300000	5	- Balata, gutta-percha, guayule, chicle et gommes naturelles analogues, sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes
4002200000	5	- Caoutchouc butadiène (BR)
4002310000	5	-- Caoutchouc isobutène-isoprène (butyle) (IIR)
4002410000	5	-- Latex de caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène) (CR)
4002590000	5	-- Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (NBR), à l'exclusion du latex
4002600000	5	- Caoutchouc isoprène (IR)
4002910000	5	-- Latex d'autre caoutchouc synthétique du n° 40.02
4003000000	5	Caoutchouc régénéré sous formes primaires ou en plaques, feuilles ou bandes.
4004000000	5	Déchets, débris et rognures de caoutchouc non durci, même réduits en poudre ou en granulés.
4006100000	5	- Profilés pour le rechapage en caoutchouc, non vulcanisé
4006900000	5	- Autres formes (à l'exclusion des profilés pour le rechapage) et articles (disques, rondelles, par ex.) en caoutchouc, non vulcanisé
4007000000	5	Fils et cordes de caoutchouc vulcanisé.
4008111000	10	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc alvéolaire, des types utilisées pour les semelles
4008119000	10	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc alvéolaire, autres que des types utilisées pour les semelles
4008190000	10	-- Baguettes et profilés, en caoutchouc alvéolaire
4008211000	10	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire, des types utilisées pour les semelles
4008219000	10	--- Plaques, feuilles et bandes, en caoutchouc non alvéolaire, autres que des types utilisées pour les semelles
4008290000	10	-- Baguettes et profilés, en caoutchouc non alvéolaire
4009110000	20	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés ni associés avec d'autres matières, sans accessoires
4009120000	20	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, non renforcés ni associés avec d'autres matières, avec accessoires
4009210000	20	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement avec du métal, sans accessoires
4009310000	20	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement avec des matières textiles, sans accessoires
4009320000	20	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement avec des matières textiles, avec accessoires
4009410000	20	-- Tubes et tuyaux en caoutchouc vulcanisé non durci, renforcés ou associés seulement à d'autres matières, sans accessoires



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
3811900000	10	- Inhibiteurs d'oxydation, améliorants de viscosité, autres additifs du n° 38.11
3813001000	10	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant du bromochlorodifluorométhane, ...
3813002000	10	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant hydrobromofluorocarbures du méthane, ...
3813003000	10	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant hydrochlorofluorocarbures du méthane, ...
3813004000	10	- Compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, contenant du bromochlorométhane
3813009000	10	- Autres compositions et charges pour appareils extincteurs, et grenades et bombes extinctrices, du n° 38.13
3814002000	10	- Solvants et diluants...,NDCA, et préparations pour enlever les peintures ou les vernis, contenant... du propane (HCFC), mais pas de (CFC)
3814003000	10	- Solvants et diluants ...NDCA, et préparations pour enlever les peintures ou vernis, contenant du tétrachlorure de carbone... trichloroéthane
3815110000	10	-- Catalyseurs supportés, ayant comme substance active le nickel ou un composé de nickel
3815120000	10	-- Catalyseurs supportés, ayant comme substance active un métal précieux ou un composé de métal précieux
3815190000	10	-- Autres catalyseurs supportés du n° 38.15
3815900000	10	- Initiateurs de réaction, accélérateurs de réaction et préparations catalytiques, non dénommés ni compris ailleurs
3816000000	10	Ciments, mortiers, bétons et compositions similaires réfractaires, autres que les produits du n° 38.01.
3817000000	10	Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n°s 27.07 ou 29.02.
3818000000	10	Eléments chimiques dopés pour usages en électronique, sous forme de disques, ...; composés chimiques dopés pour usages en électronique.
3819000000	10	Liquides pour freins hydrauliques et autres ...,ne contenant pas d'huiles de pétrole ni...bitumineux ou en contenant moins de 70 % en poids.
3820000000	10	Préparations antigel et liquides préparés pour dégivrage.
3821000000	0	Milieux de culture préparés pour le développement et l'entretien des micro-organismes (...) ou des cellules végétales, humaines ou animales.
3823130000	5	-- Tall acides gras
3823190000	10	-- Autres acides gras monocarboxyliques industriels et huiles acides de raffinage, du n° 38.23
3824100000	10	- Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie
3824300000	10	- Carbures métalliques non agglomérés mélangés entre eux ou avec des liants métalliques
3824400000	10	- Additifs préparés pour ciments, mortiers ou bétons
3824500000	10	- Mortiers et bétons, non réfractaires
3824600000	10	- Sorbitol autre que celui du n° 2905.44
3824720000	10	-- Mélanges contenant du bromochlorodifluorométhane, du bromotrifluorométhane ou des dibromotétrafluoroéthanes
3824730000	10	-- Mélanges contenant des hydrobromofluorocarbures (HBFC)
3824740000	10	-- Mélanges contenant des hydrochlorofluorocarbures (HCFC), même contenant des ... (PFC) ou des ... (HFC), mais ne contenant pas de ...(CFC)
3824760000	10	-- Mélanges contenant du 1,1,1-trichloroéthane (méthylchloroforme)
3824770000	10	-- Mélanges contenant du bromométhane (bromure de méthyle) ou du bromochlorométhane
3824820000	10	-- Mélanges et préparations contenant des polybromobiphényles (PBB), des polychloroterphényles (PCT) ou des polychlorobiphényles (PCB)
3824830000	10	-- Mélanges et préparations contenant du phosphate de tris(2,3-dibromopropyle)
3901400000	5	- Copolymères d'éthylène et d'alpha-oléfine d'une densité inférieure à 0,94
3902200000	5	- Polyisobutylène
3903300000	5	- Copolymères d'acrylonitrile-butadiène-styrène (ABS)
3904500000	5	- Polymères du chlorure de vinylidène
3905300000	5	- Poly(alcool vinylique), même contenant des groupes acétate non hydrolysés
3907400000	5	- Polycarbonates sous formes primaires



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
3702560000	20	-- Pellicules photographiques, d'une largeur excédant 35 mm, pour photographie en couleurs (polychrome)
3702960000	20	-- Autres pellicules photographiques, d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur n'excédant pas 30 m, du n° 37.02
3702970000	20	-- Autres pellicules photographiques, d'une largeur n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m, du n° 37.02
3702980000	20	-- Autres pellicules photographiques, d'une largeur excédant 35 mm, du n° 37.02
3703100000	20	- Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, en rouleaux, d'une largeur excédant 610 mm
3703200000	20	- Papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés pour la photographie en couleurs (polychrome)
3703900000	20	- Autres papiers, cartons et textiles, photographiques, sensibilisés, non impressionnés, du n° 37.03
3704000000	20	Plaques, pellicules, films, papiers, cartons et textiles, photographiques, impressionnés mais non développés.
3705000000	20	Plaques et pellicules, photographiques, impressionnées et développées, autres que les films cinématographiques.
3706101000	20	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés ..., d'une largeur de 35 mm ou plus, destinés aux salles de spectacles
3706109000	20	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés ..., d'une largeur de 35 mm ou plus, autres que destinés aux salles de spectacles
3706901000	20	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés...,autres que ceux d'une largeur de 35mm ou plus, destinés aux salles de spectacles
3706909000	20	-- Films cinématographiques, impressionnés et développés...,aut. que ceux d'une largeur de 35mm ou plus ou destinés aux salles de spectacles
3707100000	20	- Emulsions pour la sensibilisation des surfaces pour usages photographiques
3707900000	20	- Autres préparations chimiques et produits non mélangés, pour usages photographiques, du n° 37.07
3801100000	10	- Graphite artificiel
3801200000	10	- Graphite colloïdal ou semi-colloïdal
3801300000	10	- Pâtes carbonées pour électrodes et pâtes similaires pour le revêtement intérieur des fours
3801900000	10	- Autres préparations à base de graphite ou d'autre carbone, sous forme de pâtes, blocs, plaquettes ou d'autres demi-produits, du n° 38.01
3802100000	10	- Charbons activés
3802900000	10	- Matières minérales naturelles activées; noirs d'origine animale, y compris le noir animal épuisé
3803000000	10	Tall oil, même raffiné.
3804000000	10	Lessives résiduelles de la fabrication des pâtes de cellulose, ..., y compris les lignosulfonates, mais à l'exclusion du tall oil du n°38.03.
3805100000	10	- Essences de térébenthine, de bois de pin ou de papeterie au sulfate
3805900000	10	- Autres essences terpéniques ...; dipentène brut; ...; huile de pin contenant l'alpha-terpinéol comme constituant principal
3806100000	10	- Colophanes et acides résiniques
3806200000	10	- Sels de colophanes, d'acides résiniques ou de dérivés de colophanes ou d'acides résiniques, autres que les sels des adduits de colophanes
3806300000	10	- Gommés esters
3806900000	10	- Dérivés de colophanes ou d'acides résiniques; essence et huiles de colophane; gommés fondus autres qu'esters
3807000000	10	Goudrons de bois; huiles de goudron de bois; créosote de bois; méthylène; poix végétales, de brasserie et préparations...de poix végétales
3810100000	10	- Préparations pour le décapage des métaux; pâtes et poudres à souder ou à braser composées de métal et d'autres produits
3810900000	10	- Flux à souder ou à braser et autres préparations auxiliaires pour soudage ou brasage de métaux; préparations pour enrobage ou ... soudage
3811110000	10	-- Préparations antidétonantes, à base de composés du plomb
3811190000	10	-- Préparations antidétonantes, autres qu'à base de composés du plomb
3811290000	10	-- Additifs pour huiles lubrifiantes, autres que ceux contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
3301120000	10	-- Huiles essentielles d'orange
3301130000	10	-- Huiles essentielles de citron
3301190000	10	-- Huiles essentielles d'agrumes autres que d'orange ou de citron
3301240000	10	-- Huiles essentielles de menthe poivrée (Mentha piperita)
3301250000	10	-- Huiles essentielles de menthes (autres que de menthes poivrées (Mentha piperita))
3301291000	10	--- Huiles essentielles de citronnelle
3301299000	10	--- Autres huiles essentielles (déterpénées ou non), y compris celles dites «concrètes» ou «absolues», du n° 33.01
3301300000	10	- Résinoïdes
3301900000	10	- Oléorésines d'extraction; solutions concentrées d'huiles essentielles ...; sous-produits ...; eaux distillées aromatiques... essentielles
3404200000	10	- Cires artificielles et cires préparées, de poly(oxyéthylène) (polyéthylène glycol)
3501900000	10	- Caséinates et autres dérivés des caséines; colles de caséine
3502110000	10	-- Ovalbumine séchée
3502190000	10	-- Ovalbumine autre que séchée
3502200000	10	- Lactalbumine, y compris les concentrés de deux ou plusieurs protéines de lactosérum
3502900000	10	- Autres albumines, albuminates et autres dérivés des albumines, du n° 35.02
3503000000	10	Gélatines (...) et leurs dérivés; ichtyocolle; autres colles d'origine animale, à l'exclusion des colles de caséine du n° 35.01.
3504000000	10	Peptones et leurs dérivés; autres matières protéiques et leurs dérivés, NDCA; poudre de peau, traitée ou non au chrome.
3505100000	5	- Dextrine et autres amidons et féculés modifiés (les amidons et féculés prégélatinisés ou estérifiés, par exemple)
3505200000	10	- Colles à base d'amidons ou de féculés, de dextrine ou d'autres amidons ou féculés modifiés
3507100000	10	- Présure et ses concentrats
3701200000	5	- Films photographiques plans à développement et tirage instantanés, sensibilisés, non impressionnés, même en chargeurs
3701300000	20	- Autres plaques et films plans, photographiques..., en autres matières que le papier... textiles, dimension d'au moins un côté excède 255mm
3701910000	20	-- Plaques et films plans, photographiques, ... en autres matières que le papier...textiles, pour la photographie en couleurs (polychrome)
3701990000	20	-- Autres plaques et films plans, photographiques, sensibilisés ... en autres matières que le papier, le carton ou les textiles, du n° 37.01
3702310000	20	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm, pour la photographie en couleurs (polychrome)
3702320000	20	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur n'excédant pas 105 mm, comportant une émulsion aux halogénures d'argent
3702399000	20	--- Autres pellicules photographiques, non perforées d'une largeur n'excédant pas 105 mm, du n° 37.02
3702410000	20	-- Pellicules photographiques, non perforées, largeur excédant 610 mm et longueur excédant 200 m, pour la photographie en couleurs (...)
3702420000	20	-- Pellicules photographiques, non perforées, largeur excédant 610 mm et longueur excédant 200 m, autres que pour photographie en couleurs
3702430000	10	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur excédant 610 mm et d'une longueur n'excédant pas 200 m
3702440000	20	-- Pellicules photographiques, non perforées, d'une largeur excédant 105 mm mais n'excédant pas 610 mm
3702520000	20	-- Pellicules photographiques, d'une largeur n'excédant pas 16 mm, pour la photographie en couleurs (polychrome)
3702530000	20	-- Pellicules, pour photo couleurs, d'une larg. excéd. 16mm mais n'excéd. pas 35mm et d'une long. n'excéd. pas 30m, pour diapositives
3702540000	20	-- Pellicules, pour photo couleurs, larg. excéd.16mm mais n'excéd. pas 35mm et long. n'excéd. pas 30m, aut. que pour diapositives
3702550000	20	-- Pellicules photographiques, d'une largeur excédant 16 mm mais n'excédant pas 35 mm et d'une longueur excédant 30 m, pour photo couleurs



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
3002190000	0	-- Autres produits immunologiques, même modifiés ou obtenus par voie biotechnologique du N°30.02
3004200000	0	- Médicaments ... conditionnés pour la vente au détail, contenant d'autres antibiotiques
3004310000	0	-- Médicaments ... présentés sous formes de doses (...) ou conditionnés pour vente au détail, contenant de l'insuline
3004320000	0	-- Médicaments ... conditionnés pour la vente au détail, contenant des hormones corticostéroïdes, leurs dérivés ou analogues structuraux
3004390000	0	-- Autres médicaments ... pour la vente au détail, contenant d'autres produits du n° 29.37 mais ne contenant pas d'antibiotiques
3004410000	0	-- Préparation pharmaceutique contenant de l'éphédrine ou ses sels, conditionnés pour la vente au détail
3004420000	0	-- Préparation pharmaceutique contenant de la pseudoéphédrine (DCI) ou ses sels, conditionnés pour la vente au détail
3004430000	0	-- Préparation pharmaceutique contenant de la noréphédrine ou ses sels, conditionnés pour la vente au détail
3004490000	0	-- Autres médicaments contenant les alcaloïdes ou leurs dérivés ... conditionnés pour vente au détail, du N°30.04
3004909000	0	-- Autres médicaments ... présentés sous formes de doses (...) ou conditionnés pour la vente au détail, du n° 30.04
3006100000	0	- Catguts, ligatures similaires pour sutures chirurgicales(..) et adhésifs, stériles..les plaies; laminaires stériles; ...résorbables ou non
3105200000	5	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les trois éléments fertilisants : azote, phosphore et potassium
3105510000	5	-- Autres engrais minéraux ou chimiques contenant des nitrates et des phosphates
3105590000	5	-- Autres engrais minéraux ou chimiques contenant de l'azote et du phosphore, du n° 31.05
3105600000	5	- Engrais minéraux ou chimiques contenant les deux éléments fertilisants : phosphore et potassium
3105900000	5	- Autres engrais du n° 31.05
3201900000	5	- Autres extraits tannants d'origine végétale, du n° 32.01; tanins et leurs sels, éthers, esters et autres dérivés
3202100000	5	- Produits tannants organiques synthétiques
3203001000	5	- Indigo naturel
3203009000	5	- Matières colorantes d'origine végétale (sauf indigo) ou animale ...définie; préparations de la Note 3 du Chap. 32...végétale ou animale
3204110000	5	-- Colorants dispersés et préparations à base de ces colorants
3204120000	5	-- Colorants acides, même métallisés, et préparations à base de ces colorants; colorants à mordants et préparations à base de ces colorants
3204130000	5	-- Colorants basiques et préparations à base de ces colorants
3204140000	5	-- Colorants directs et préparations à base de ces colorants
3204150000	5	-- Colorants de cuve (y compris ceux utilisables en l'état comme colorants pigmentaires) et préparations à base de ces colorants
3204160000	10	-- Colorants réactifs et préparations à base de ces colorants
3204190000	5	-- Autres matières colorantes et leurs préparations, y compris les mélanges de matières colorantes d'au moins deux des n°s 3204.11 à 3204.19
3204200000	5	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme agents d'avivage fluorescents
3204900000	5	- Produits organiques synthétiques des types utilisés comme luminophores, même de constitution chimique définie
3206110000	5	-- Pigments et préparations à base de dioxyde de titane, contenant en poids 80 % ou plus de dioxyde de titane, calculé sur matière sèche
3206190000	5	-- Autres pigments et préparations à base de dioxyde de titane, du n° 32.06
3206200000	5	- Pigments et préparations à base de composés du chrome
3206410000	5	-- Outremer et ses préparations
3206492000	5	--- Pigments et préparations à base d'hexacyanoferrates (ferrocyanures ou ferricyanures)
3207100000	5	- Pigments, opacifiants et couleurs préparés et préparations similaires, des types utilisés pour la céramique, l'émaillerie ou la verrerie



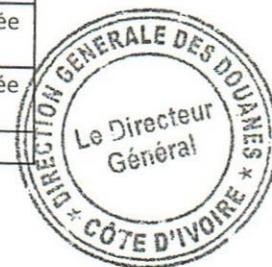
PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2530200000	5	- Kiésérite, epsomite (sulfates de magnésium naturels)
2530900000	5	- Autres matières minérales non dénommées ni comprises ailleurs
2618000000	5	Laitier granulé (sable-laitier) provenant de la fabrication de la fonte, du fer ou de l'acier.
2701110000	5	-- Anthracite, même pulvérisé, mais non aggloméré
2701200000	5	- Briquettes, boulets et combustibles solides similaires obtenus à partir de la houille
2703000000	5	Tourbe (y compris la tourbe pour litière), même agglomérée.
2707300000	5	- Xylol (xylènes)
2707500000	5	- Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiq. distillant 65% ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 °C d'après la méthode ASTM D 86
2707990000	5	-- Autres huiles et autres produits, du n° 27.07
2712200000	5	- Paraffine contenant en poids moins de 0,75 % d'huile
2712900000	5	- Autres produits obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés, du n° 27.12
2806100000	5	- Chlorure d'hydrogène (acide chlorhydrique)
2811210000	5	-- Dioxyde de carbone
2811220000	5	-- Dioxyde de silicium
2815110000	5	-- Hydroxyde de sodium (soude caustique), solide
2821100000	5	- Oxydes et hydroxydes de fer
2827200000	5	- Chlorure de calcium
2834290000	5	-- Nitrates autres que de potassium
2835390000	5	-- Autres polyphosphates, de constitution chimique définie ou non, du n° 28.35
2836200000	5	- Carbonate de disodium
2836300000	5	- Hydrogénocarbonate (bicarbonate) de sodium
2836500000	5	- Carbonate de calcium
2836990000	5	-- Autres carbonates du n° 28.36; peroxocarbonates (percarbonates); carbonate d'ammonium du commerce contenant du carbamate d'ammonium
2837110000	5	-- Cyanures et oxycyanures de sodium
2840190000	5	-- Tétraborate de disodium (borax raffiné) à l'exclusion de l'anhydre
2843290000	5	-- Composés d'argent autres que le nitrate d'argent
2847000000	5	Peroxyde d'hydrogène (eau oxygénée) même solidifié avec de l'urée.
2852100000	5	- Composés inorganiques ou organiques du mercure, de constitution chimique définie, à l'exclusion des amalgames
2901100000	5	- Hydrocarbures acycliques saturés
2903120000	5	-- Dichlorométhane (chlorure de méthylène)
2905120000	5	-- Propane-1-ol (alcool propylique) et propane-2-ol (alcool isopropylique)
2905450000	5	-- Glycérol
2906110000	5	-- Menthol
2907290000	5	-- Autres polyphénols et phénols-alcools, du n° 29.07
2909600000	5	- Peroxydes d'alcools, peroxydes d'éthers, peroxydes de cétones, et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés ou nitrosés
2914110000	5	-- Acétone
2914220000	5	-- Cyclohexanone et méthylcyclohexanones
2915390000	5	-- Autres esters de l'acide acétique du n° 29.15
2917330000	5	-- Orthophtalates de dinonyl ou de didécyle
2922429000	5	--- Autre acide glutamique et ses sels du n° 29.22
2929100000	5	- Isocyanates
2930400000	5	- Méthionine
2932990000	5	-- Autres composés hétérocycliques à hétéroatome(s) d'oxygène exclusivement, du n° 29.32
2936280000	5	-- Vitamine E et ses dérivés
3002110000	0	-- Trousses de diagnostic du paludisme
3002120000	0	-- Antisérums et autres fractions du sang
3002130000	0	-- Produits immunologiques, non mélangés et ni présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail
3002140000	0	-- Produits immunologiques, mélangés et non présentés sous forme de doses, ni conditionnés pour la vente au détail
3002150000	0	-- Produits immunologiques, présentés sous forme de doses, ou conditionnés pour la vente au détail



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
2303200000	10	- Pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, même agglomérés sous forme de pellets
2303300000	10	- Drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets
2305000000	10	Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme de pellets, de l'extraction de l'huile d'arachide.
2306100000	10	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme... ,de l'extraction de graisses ou huiles de graines de coton
2306200000	10	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme... , de l'extraction de graisses ou huiles de graines de lin
2306300000	10	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés sous forme...,de l'extraction de graisses ou huiles de graines de tournesol
2306410000	10	-- Tourteaux et aut. résidus solides ...de l'extract. de graisse ou huile de graines de navette ou de colza à faible teneur en acide éruciq.
2306490000	10	-- Tourteaux et autres résidus solides..., de l'extraction de graisses ou huiles de graines de navette ou de colza autres que du n° 2306.41
2306500000	10	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou ...de l'extraction de graisses ou huiles de graines de noix de coco ou de coprah
2306600000	10	- Tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou agglomérés..., de l'extraction de graisses ou huiles de noix ou d'amandes de palmiste
2306900000	10	- Autres tourteaux et autres résidus solides, même broyés ou...de pellets, de l'extraction de graisses ou huiles végétales du n°23.06
2307000000	10	Lies de vin; tartre brut.
2308000000	10	Matières et déchets végétaux, résidus et sous-produits végétaux, même agglomérés...de pellets,... pour l'alimentation des animaux, NDCA
2501001000	5	- Sel dénaturé
2501002000	10	- Sel destiné à l'alimentation humaine
2501003000	5	- Sel en blocs comprimé pour l'alimentation du bétail
2501009000	10	- Autre sel du n°25.01 et chlorure de sodium pur, même en solution aqueuse ou ... ou d'agents assurant une bonne fluidité; eau de mer
2505100000	5	- Sables siliceux et sables quartzeux
2513100000	5	- Pierre ponce
2513200000	5	- Emeri, corindon naturel, grenat naturel et autres abrasifs naturels, même traités thermiquement
2515110000	5	-- Marbres et travertins, bruts ou dégrossis
2515120000	5	-- Marbres et travertins, simplement débités, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2515200000	5	- Ecaussines et autres pierres calcaires de taille ou de construction d'une densité apparente égale ou supérieure à 2,5; albâtre
2516120000	5	-- Granit simplement débité, par sciage ou autrement, en blocs ou en plaques de forme carrée ou rectangulaire
2516900000	5	- Autres pierres de taille ou de construction, du n° 25.16
2517100000	5	- Cailloux, graviers, pierres concassées, ... pour le bétonnage ou l'empierrement des routes, des voies ferrées ou..., traités thermiquement
2517410000	5	-- Granules, éclats et poudres de marbre, même traités thermiquement
2517490000	5	-- Granules, éclats et poudres de pierres des n°s 25.15 (autres que de marbre) ou 25.16, même traités thermiquement
2518100000	5	- Dolomie non calcinée ni frittée, dite «crue»,y cpris la dégrossie ou simplement débitée en blocs ou plaq. de forme carrée ou rectangulaire
2519900000	5	- Magnésie électrofondue ou calcinée à mort (frittée), ...faibles quantités d'aut. oxydes ajoutés avant le frittage; aut. oxyde de magnésium
2520100000	5	- Gypse; anhydrite
2524100000	10	- Crocidolite
2525200000	5	- Mica en poudre
2526100000	5	- Stéatite naturelle, même dégrossie ou débitée, en blocs ou plaques de forme carrée ou rectangulaire et talc, non broyés ni pulvérisés
2526200000	5	- Stéatite naturelle, même dégrossie ou débitée, en blocs ou plaques de forme carrée ou rectangulaire et talc, broyés ou pulvérisés
2530100000	5	- Vermiculite, perlite et chlorites, non expansées



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
1208900000	10	- Farines de graines ou de fruits oléagineux, autres que les farines de moutarde ou de fèves de soja
1209290000	5	-- Autres graines fourragères à ensemercer du n°12.09
1209300000	5	- Graines de plantes herbacées utilisées principalement pour leurs fleurs à ensemercer
1209910000	5	-- Graines de légumes à ensemercer
1209990000	5	-- Autres graines, fruits et spores à ensemercer, du n° 12.09
1211500000	5	- Ephédra frais, réfrigéré, congelé ou séché, même coupé, concassé ou pulvérisé
1211901000	5	-- Pyrèthre frais, réfrigéré, congelé ou séché, même coupé, concassé ou pulvérisé
1212210000	5	-- Algues fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, destinées à l'alimentation humaine
1212290000	5	-- Algues fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées, autres que destinées à l'alimentation humaine
1212910000	5	-- Betteraves à sucre fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées
1212990000	5	-- Noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux servant principalement à l'alimentation humaine, non dénommés ni compris ailleurs
1214900000	5	- Rutabagas, betteraves et racines fourragères,...fourragers similaires, même agglomérés sous forme de pellets autres que farine.. de luzerne
1301200000	5	- Gomme arabique naturelle
1301900000	5	- Gomme laque; gommes autres que la gomme arabique, résines, gommes-résines et oléorésines (baumes, par exemple), naturelles
1302130000	5	-- Sucs et extraits de houblon
1302140000	5	-- Sucs et extraits d'éphédra
1302190000	5	-- Sucs et extraits végétaux autres qu'opium, de réglisse, de houblon ou d'éphédra
1302200000	5	- Matières pectiques, pectinates et pectates
1302310000	5	-- Agar-agar
1302320000	5	-- Mucilages et épaississants de caroubes, de graines de caroubes ou de graines de guarée, même modifiés
1302390000	5	-- Autres mucilages et épaississants dérivés des végétaux, même modifiés, du n° 13.02
1520000000	10	Glycérol brut; eaux et lessives glycélineuses.
1521901000	5	-- Cires d'abeilles et d'autres insectes, même raffinées ou colorées
1522000000	10	Dégras; résidus provenant du traitement des corps gras ou des cires animales ou végétales.
1702300000	5	- Glucose à l'état solide et sirop de glucose..., ne contenant pas de fructose ou contenant en poids à l'état sec moins de 20 % de fructose
1702900000	5	- Autres, y compris le sucre inverti (ou interverti) et les autres sucres et leurs sirops contenant en poids à l'état sec 50 % de fructose
1703100000	10	- Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre de canne
1703900000	10	- Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre autres que de canne
2102100000	5	- Levures vivantes
2102200000	5	- Levures mortes; autres micro-organismes monocellulaires morts (à l'exclusion des vaccins du n° 30.02)
2207101000	10	-- Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de 80 % vol ou plus, à usages médicamenteux ou pharmaceutiques
2301100000	10	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets, de viandes ou d'abats, impropres à l'alimentation humaine; cretons
2301200000	10	- Farines, poudres et agglomérés...de pellets, poissons ou crustacés,mollusq. ou d'aut. invertébrés aquatq., impropres à l'aliment. humaine
2302100000	10	- Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de maïs
2302300000	10	- Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'autres traitements de froment
2302400000	10	- Sons, remoulages et autres résidus, même agglomérés... du criblage, de la mouture ou d'aut. traitements de céréales (sauf maïs ou froment)
2302500000	10	- Sons, remoulages et aut. résidus, même agglomérés sous forme de pellets, du criblage, de la mouture ou d'aut. traitements de légumineuses
2303100000	10	- Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, même agglomérés sous forme de pellets



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0908320000	20	-- Amomes et cardamomes, broyés ou pulvérisés
0909210000	20	-- Graines de coriandre non broyées ni pulvérisées
0909220000	20	-- Graines de coriandre broyées ou pulvérisées
0909310000	20	-- Graines de cumin non broyées ni pulvérisées
0909320000	20	-- Graines de cumin broyées ou pulvérisées
0909610000	20	-- Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, non broyées ni pulvérisées
0909620000	20	-- Graines d'anis, de badiane, de carvi, de fenouil et baies de genièvre, broyées ou pulvérisées
0910110000	20	-- Gingembre non broyé ni pulvérisé
0910120000	20	-- Gingembre broyé ou pulvérisé
0910200000	20	- Safran
0910300000	20	- Curcuma
0910910000	20	-- Mélanges d'épices visés à la Note 1 b) du Chapitre 09
0910990000	20	-- Thym, feuilles de laurier, curry et autres épices, du n° 09.10
1001110000	5	-- Froment (blé) dur de semence
1001910000	5	-- Froment (blé) autre que froment (blé) dur, et méteil, de semence
1004900000	5	- Avoine autre que de semence
1005100000	5	- Maïs de semence
1006101000	5	-- Riz en paille (riz paddy) de semence
1008500000	5	- Quinoa (Chenopodium quinoa)
1008900000	5	- Autres céréales du n° 10.08
1102901000	20	--Farine de mil ou de sorgho
1104220000	10	-- Grains d'avoine travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple) autres qu'aplatés ou en en flocons
1104230000	10	-- Grains de maïs travaillés (mondés, perlés, tranchés ou concassés, par exemple) autres qu'aplatés ou en en flocons
1104300000	10	- Germes de céréales, entiers, aplatis, en flocons ou moulus
1106100000	20	- Farines, semoules et poudres de légumes à cosse secs du n° 07.13
1106301000	20	-- Farine de banane plantain
1108111000	10	--- Amidon de froment (blé) du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108119000	10	--- Amidon de froment (blé) autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108121000	10	--- Amidon de maïs du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108129000	10	--- Amidon de maïs autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108131000	10	--- Fécule de pommes de terre du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108139000	10	--- Fécule de pommes de terre autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108141000	10	--- Fécule de manioc (cassave) du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108149000	10	--- Fécule de manioc (cassave) autre que du type destiné exclusivement à l'industrie pharmaceutique
1108191000	10	--- Autres amidons et fécules des types destinés exclusivement à l'industrie pharmaceutique, du n° 11.08
1108199000	10	--- Autres amidons et fécules autres que des types destinés exclusivement à l'industrie pharmaceutique, du n° 11.08
1108200000	10	- Inuline
1109000000	10	Gluten de froment (blé), même à l'état sec.
1201100000	5	- Fèves de soja, même concassées, de semence
1201900000	10	- Fèves de soja, même concassées, autres que de semence
1204000000	5	Graines de lin, même concassées.
1206000000	5	Graines de tournesol, même concassées.
1207400000	5	- Graines de sésame, même concassées
1207500000	5	- Graines de moutarde, même concassées
1207910000	5	-- Graines de ?oaillette ou de pavot, même concassées
1207990000	5	--- Autres graines et fruits oléagineux, même concassés, du n° 12.07



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0402101000I	5	-- Lait et crème de lait, ccentrés ou...en poudre, gran..., d'une ten. en poids mat. gras. n'excéd. pas 1,5%, cond. en embal. de 25Kg ou plus
0402102100I	5	--- Lait ..., conc. ou add. de sucre...,en poudre..., ten. en poids mat. gr. n'excéd. pas 1,5%, en embal. moins de 25Kg... vente... en Phcie
0402291000I	5	--- Lait et crème de lait, ccentrés add. de sucre...en poudre..., ten. en poids mat. gras. excéd.1,5%, cond. en embal. de 25Kg ou plus
0404100000I	5	- Lactosérum, modifié ou non, même concentré ou additionné de sucre ou d'autres édulcorants
0506900000I	5	- Os et cornillons, bruts, dégraissés, simpl. préparés (...), dégelatinés; leurs poudre et déchet y compris ceux des osseine et os acidulés
0511990000I	5	-- Autres produits d'origine animale non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts du chap.1 impropres à l'alimentation humaine
0602400000I	5	- Rosiers, greffés ou non
0602900000I	5	- Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), autres qu'à fruits comestibles, boutures racinées; blanc de champignons.
0603110000I	20	-- Roses coupées, pour bouquets ou pour ornements, fraîches
0603120000I	20	-- ?Eillets coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais
0603130000I	20	-- Orchidées coupées, pour bouquets ou pour ornements, fraîches
0603140000I	20	-- Chrysanthèmes coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais
0603150000I	20	-- Lis (Lilium spp.) coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais
0603190000I	20	-- Autres fleurs et boutons de fleurs coupés, pour bouquets ou pour ornements, frais
0603900000I	20	- Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou ornements, séchés, blanchis, teints, imprégnés ou autr. préparés, autres que frais
0604200000I	20	- Feuillages, feuilles, rameaux et ..., sans fleurs ni boutons de fleurs, et herbes, mousses et lichens, pour bouquets ou ornements, frais
0604900000I	20	- Feuillages, feuilles, rameaux. et ..., sans fleurs ni... et herbes..., pour bouq. ou orne., séchés, ...ou autr. préparés, autres que frais
0701100000I	5	- Pommes de terre, à l'état frais ou réfrigéré, de semence
0714100000I	20	- Racines de manioc fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même débitées en morceaux ou agglomérées sous forme de pellets
0804100000I	5	- Dattes fraîches ou sèches
0806200000I	20	- Raisins secs
0902100000I	10	- Thé vert (non fermenté), même aromatisé, présenté en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0902200000I	10	- Thé vert (non fermenté), même aromatisé, présenté autrement qu'en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0902300000I	10	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, même aromatisés, présentés en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0902400000I	10	- Thé noir (fermenté) et thé partiellement fermenté, même aromatisés, autres qu'en emballages immédiats d'un contenu n'excédant pas 3 kg
0903000000I	20	Maté.
0904110000I	20	-- Poivre (du genre Piper) non broyé ni pulvérisé
0904120000I	20	-- Poivre (du genre Piper) broyé ou pulvérisé
0904210000I	20	-- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta séchés, non broyés ni pulvérisés
0904220000I	20	-- Piments du genre Capsicum ou du genre Pimenta broyés ou pulvérisés
0905100000I	20	- Vanille non broyée ni pulvérisée
0905200000I	20	- Vanille broyée ou pulvérisée
0906110000I	20	-- Cannelle (Cinnamomum zeylanicum Blume) non broyée ni pulvérisée
0906190000I	20	-- Cannelle (autre que Cinnamomum zeylanicum Blume) et fleurs de cannelier, non broyées ni pulvérisées
0906200000I	20	- Cannelle et fleurs de cannelier, broyées ou pulvérisées
0907100000I	20	- Girofles (antofles, clous et griffes) non broyés ni pulvérisés
0907200000I	20	- Girofles (antofles, clous et griffes) broyés ou pulvérisés
0908110000I	20	-- Noix muscades non broyées ni pulvérisées
0908120000I	20	-- Noix muscades broyées ou pulvérisées
0908210000I	20	-- Macis non broyé ni pulvérisé
0908220000I	20	-- Macis broyé ou pulvérisé
0908310000I	20	-- Amomes et cardamomes, non broyés ni pulvérisés



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0303830000	10	-- Légines ( <i>Dissostichus</i> spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303840000	10	-- Bars ( <i>Dicentrarchus</i> spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303890000	10	-- Autres poissons congelés, non dénommés ailleurs, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303920000	10	-- Ailerons de requins, congelés
0305100000	10	- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de poisson, propres à l'alimentation humaine
0305200000	20	- Foies, oeufs et laitances de poissons, séchés, fumés, salés ou en saumure
0305310000	20	-- Filets de tilapia...,siluridé...,carpe...,anguille..., perche du Nil... et poissons tête de...,séchés, salés ou en saumure, mais non fumés
0305320000	20	-- Filets de poissons des familles Bregmacerotidae ... Muraenolepididae, séchés, salés ou en saumure, mais non fumés
0305390000	20	-- Autres filets de poissons autres que tilapias ..., poissons des familles Bregmacerotidae ..., séchés, salés ou en saumure, mais non fumés
0305440000	20	-- Tilapia...,siluridé...,carpe.... et poissons tête de serpent.. fumés, y compris les filets, autres que les abats de poissons comestibles
0305520000	20	-- Tilapia...,siluridé...,carpe...,anguille...et poissons tête de serpent... séchés, autr que les abats comestibles, même salés mais non fumés
0305530000	20	-- Poissons des familles Bregmacerotidae,... autres que morues (...), séchés, autres que les abats comestibles, même salés mais non fumés
0305540000	20	-- Harengs...sardines...sardinelles...maquereaux...chinchards, voiliers..., séchés, autres que les abats comestibles, même salés mais non fumés
0305610000	20	-- Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>pallasii</i> ) salés mais non séchés ni fumés et harengs en saumure, autres que leurs abats comestibles
0305620000	20	-- Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>ogac</i> , <i>macrocephalus</i> ) salées mais non séchées ni fumées et morues en saumure, autres que leurs abats comestibles
0305630000	20	-- Anchois ( <i>Engraulis</i> spp.) salés mais non séchés ni fumés et anchois en saumure, autres que leurs abats comestibles
0305640000	20	-- Tilapia...,siluridé...,carpe.... et poissons tête de ... salés mais non séchés ni fumés ou en saumure, autres que leurs abats comestibles
0305690000	20	-- Autres poissons salés mais non séchés ni fumés ou en saumure, autres que leurs abats comestibles, harengs..., morues..., anchois... et tilapias
0305710000	20	-- Ailerons de requins
0305721000	20	--- Têtes de morues
0305729000	20	--- Têtes autres que de morues, queues et vessies natatoires de poissons
0305790000	20	-- Nageoires autres que ailerons de requins et autres abats de poissons comestibles
0306191000	10	--- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine, congelés
0306391000	10	--- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine
0306991000	10	--- Farines, poudres et agglomérés sous forme de pellets de crustacés, propres à l'alimentation humaine
0307110000	20	-- Huîtres vivantes, fraîches ou réfrigérées
0307210000	20	-- Coquilles St Jacques ou ..., pétoncles ou ..., autres coquillages des genres <i>Pecten</i> , <i>Chlamys</i> ou <i>Placopecten</i> , vivants, frais ou réfrigérés
0307310000	20	-- Moules ( <i>Mytilus</i> spp., <i>Perna</i> spp.) vivantes, fraîches ou réfrigérées
0307420000	20	-- Seiches et sépioles, calmars et encornets, vivants, frais ou réfrigérés
0307510000	20	-- Poulpes ou pieuvres ( <i>Octopus</i> spp.) vivants, frais ou réfrigérés
0307710000	20	-- Clams, coques et arches (familles <i>Arcidae</i> ... <i>Veneridae</i> ) vivants, frais ou réfrigérés
0307810000	20	-- Ormeaux ( <i>Haliotis</i> spp.) vivants, frais ou réfrigérés
0307820000	20	-- Strombes ( <i>Strombus</i> spp.) vivants, frais ou réfrigérés
0307910000	20	-- Autres mollusques du N°03.07 vivants, y compris les farines, poudres et agglomérés..., propre à l'alimentation humaine, frais ou réfrigérés
0308110000	20	-- Bêches-de-mer ( <i>Stichopus japonicus</i> , <i>Holothurioidea</i> ) vivantes, fraîches ou réfrigérées
0308210000	20	-- Oursins ( <i>Strongylocentrotus</i> spp., <i>Paracentrotus lividus</i> , <i>Loxechinus albus</i> , <i>Echichinus esculentus</i> ) vivants, frais ou réfrigérés



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0303260000I	10	-- Anguilles ( <i>Anguilla</i> spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303290000I	10	-- Perches du Nil ( <i>Lates niloticus</i> ) et poissons tête de serpent ( <i>Channa</i> spp.) congelés, sauf des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303310000I	10	-- Flétans ( <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> ... <i>Hippoglossus stenolepis</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303320000I	10	-- Plies ou carrelets ( <i>Pleuronectes platessa</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303330000I	10	-- Soles ( <i>Solea</i> spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303340000I	10	-- Turbots ( <i>Psetta maxima</i> ,) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303390000I	10	-- Poissons plats, congelés, autres que flétans, plies ou carrelets, soles et turbots, sauf les abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303410000I	10	-- Thons blancs ou germons ( <i>Thunnus alalunga</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303420000I	10	-- Thons à nageoires jaunes ( <i>Thunnus albacares</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303430000I	10	-- Listaos ou bonites à ventre rayé congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303440000I	10	-- Thons obèses ( <i>Thunnus obesus</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303450000I	10	-- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique ( <i>Thunnus thynnus</i> , <i>Thunnus orientalis</i> ) congelés, sauf les abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303460000I	10	-- Thons rouges du sud ( <i>Thunnus maccoyii</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303490000I	10	-- Autres thons (du genre <i>thunnus</i> ) congelés, non dénommés ailleurs, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303510000I	10	-- Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303540000I	10	-- Maquereaux ( <i>Scomber scombrus</i> , <i>Scomber australasicus</i> , <i>Scomber japonicus</i> ) congelés, à l'exclusion des abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303550000I	10	-- Chinchards ( <i>Trachurus</i> spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303560000I	10	-- Mafous ( <i>Rachycentron canadum</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303570000I	10	-- Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303590000I	10	-- Autres poissons, frais ou réfrigérés non dénommés ailleurs, , à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303630000I	10	-- Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303640000I	10	-- Eglefins ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303650000I	10	-- Lieus noirs ( <i>Pollachius virens</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303660000I	10	-- Merlus ( <i>Merluccius</i> spp., <i>Urophycis</i> spp.) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303670000I	10	-- Lieus d'Alaska ( <i>Theragra chalcogramma</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303680000I	10	-- Merlans bleus ( <i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>australis</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303690000I	10	-- Autres poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> ..., congelés, non dénommés ailleurs, à l'exclusion des abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303810000I	10	-- Squales congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99
0303820000I	10	-- Raies ( <i>Rajidae</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0303.91 à 0303.99



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0302470000I	10	-- Espadons ( <i>Xiphias gladius</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302490000I	10	-- Autres poissons frais ou réfrigérés du N° 0302.4, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302510000I	10	-- Morues ( <i>Gadus morhua</i> , <i>Gadus ogac</i> , <i>Gadus macrocephalus</i> ), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302520000I	10	-- Eglefins ( <i>Melanogrammus aeglefinus</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302530000I	10	-- Lieux noirs ( <i>Pollachius virens</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302540000I	10	-- Merlus ( <i>Merluccius spp.</i> , <i>Urophycis spp.</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302550000I	10	-- Lieux d'Alaska ( <i>Theragra chalcogramma</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302560000I	10	-- Merlans bleus ( <i>Micromesistius poutassou</i> ou <i>australis</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302590000I	10	-- Autres poissons des familles <i>Bregmacerotidae</i> ..., frais ou réfrigérés, non dénommés ailleurs, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302710000I	10	-- Tilapias ( <i>Oreochromis spp.</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302720000I	10	-- Siluridés ( <i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i> ), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302730000I	10	-- Carpes ( <i>Cyprinus carpio</i> ... <i>Mylopharyngodon piceus</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302740000I	10	-- Anguilles ( <i>Anguilla spp.</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302790000I	10	-- Perches du Nil ( <i>Lates nilot.</i> ) et poissons tête de serpent ( <i>channa spp.</i> ), frais ou réfrigérés, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302810000I	10	-- Squales, frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302820000I	10	-- Raies ( <i>Rajidae</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302830000I	10	-- Légines ( <i>Dissostichus spp.</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302840000I	10	-- Bars ( <i>Dicentrarchus spp.</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302850000I	10	-- Dorades (Sparidés) ( <i>Sparidae</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302890000I	10	-- Autres poissons frais ou réfrigérés du N° 03.02, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302910000I	10	-- Foies, oeufs et laitances de poissons comestibles, frais ou réfrigérés
0302920000I	10	-- Ailerons de requins, frais ou réfrigérés
0303110000I	10	-- Saumons rouges ( <i>Oncorhynchus nerka</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303120000I	10	-- Autres saumons du Pacifique ( <i>Oncorhynchus gorbuscha</i> ... <i>Oncorhynchus rhodurus</i> ) congelés, sauf abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303130000I	10	-- Saumons de l'Atlantique ( <i>Salmo salar</i> ) et saumons du Danube ( <i>Hucho hucho</i> ) congelés, sauf les abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303140000I	10	-- Truites ( <i>Salmo trutta</i> ... <i>Oncorhynchus chrysogaster</i> ) congelées, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303190000I	10	-- Salmonidés congelés, autres que saumons rouges, du Pac., de l'Atlant. et du Dan et truites, sauf les abats des N° 0303.91 à 0303.99
0303230000I	10	-- Tilapias ( <i>Oreochromis spp.</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303240000I	10	-- Siluridés ( <i>Pangasius spp.</i> , <i>Silurus spp.</i> , <i>Clarias spp.</i> , <i>Ictalurus spp.</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99
0303250000I	10	-- Carpes ( <i>Cyprinus carpio</i> ... <i>Mylopharyngodon piceus</i> ) congelés, à l'exclusion des abats de poissons des N° 0303.91 à 0303.99



PRODUITS ORIGINAIRES DE L'UE A LIBERALISER A PARTIR DU 01/01/2021 DANS LE CADRE DE L'APE

HS2017	Taux	Libelle
0101210000I	5	-- Chevaux vivants, reproducteurs de race pure
0103100000I	5	- Animaux vivants de l'espèce porcine, reproducteurs de race pure
0104101000I	5	-- Animaux vivants de l'espèce ovine, reproducteurs de race pure
0105120000I	5	-- Dindes et dindons vivants domestiques, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105130000I	5	-- Canards vivants domestiques, d'un poids n'excédant pas 185 g
0105150000I	5	-- Pintades domestiques vivantes, d'un poids n'excédant pas 185 g
0210920000I	20	-- Viandes et abats salés ou en saumure, séchés ou fumés, farines et poudres de viandes ou d'abats, comestibles, de baleines,... morses
0301919000I	10	--- Truites ( <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus mykiss</i> , ... <i>chrysogaster</i> ) vivantes, autres que les alevins
0301939000I	10	--- Carpes ( <i>Cyprinus carpio</i> , <i>Carassius carassius</i> ... <i>Mylopharyngodon piceus</i> ) vivantes, autres que les alevins
0301949000I	10	--- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique ( <i>Thunnus thynnus</i> , <i>thunnus orientalis</i> ) vivants, autres les alevins
0301959000I	10	--- Thons rouges du sud ( <i>Thunnus maccoyii</i> ) vivants, autres que les alevins
0301999000I	10	--- Autres poissons vivants non dénommés ni compris ailleurs, autres que les alevins
0302110000I	10	-- Truites ( <i>Salmo trutta</i> , <i>Oncorhynchus</i> ... <i>chrysogaster</i> ) fraîches ou réfrigérées, sauf abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302130000I	10	-- Saumons du Pacifique ( <i>Oncorhynchus nerka</i> , ... <i>rhodurus</i> ) frais ou réfrigérés, sauf abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302140000I	10	-- Saumons de l'Atlantique (...) et saumons du Danube (...) frais ou réfrigérés, sauf abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302190000I	10	-- Salmonidés, frais ou réfrigérés, autres que truites, saumons du Pac., de l'Atlant. et du Dan., sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302210000I	10	-- Flétans ( <i>Reinhardtius hippoglossoides</i> , ... <i>Hippoglossus stenolepis</i> ), frais ou réfrigérés, sauf abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302220000I	10	-- Plies ou carrelets ( <i>Pleuronectes platessa</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302230000I	10	-- Soles ( <i>Solea</i> spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302240000I	10	-- Turbots ( <i>Psetta maxima</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302290000I	10	-- Poissons plats, frais ou réfrigérés, autres que flétans, plies ou carrelets, soles et turbots, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302310000I	10	-- Thons blancs ou germons ( <i>Thunnus alalunga</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302320000I	10	-- Thons à nageoires jaunes ( <i>Thunnus albacares</i> ), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302330000I	10	-- Listaos ou bonites à ventre rayé, frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302340000I	10	-- Thons obèses ( <i>Thunnus obesus</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302350000I	10	-- Thons rouges de l'Atlantique et du Pacifique ( <i>Thunnus</i> ... <i>orientalis</i> ), frais ou réfrigérés, sauf les abats des N° 0302.91 à 0302.99
0302360000I	10	-- Thons rouges du sud ( <i>Thunnus maccoyii</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302390000I	10	-- Autres thons (du genre <i>thunnus</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats des N° 0302.91 à 0302.99, non dénommés ni compris ailleurs
0302410000I	10	-- Harengs ( <i>Clupea harengus</i> , <i>Clupea pallasii</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302420000I	10	-- Anchois ( <i>Engraulis</i> spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302440000I	10	-- Maquereaux ( <i>Scomber scombrus</i> , <i>australasicus</i> ou <i>japonicus</i> ), frais ou réfrigérés, sauf les abats de poissons des N° 0302.91 à 0302.99
0302450000I	10	-- Chinchards ( <i>Trachurus</i> spp.), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99
0302460000I	10	-- Mafous ( <i>Rachycentron canadum</i> ), frais ou réfrigérés, à l'exclusion des abats de poissons comestibles des N° 0302.91 à 0302.99

